

PLU*i*

PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Construire ensemble
Grand Paris Seine & Oise

V – ANNEXES

Partie 2 – Annexes article R.151-52

. Arrêté ARR 2020_014 du 10 mars 2020 portant sur la mise à jour du PLUi / Actualisation du droit de préemption urbain

. Arrêté ARR2021_099 du 15/12/ 2021 portant sur la mise à jour n°2 du PLUi.

. Arrêté ARR2022_104 du 22/06/2022 portant sur la mise à jour n°3 du PLUi.

. Arrêté ARR2023_114 du 24/10/2023 portant sur la mise à jour n°4 du PLUi

construireensemble.gpseo.fr



PLUi APPROUVE VU POUR ÊTRE
ANNEXE A LA PRESENTE
DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE EN DATE DU
16/01/2020



PREAMBULE

« Les annexes du PLUi regroupent, à titre informatif, des documents et des règles qui, bien que distincts du PLUi, ont des effets sur le droit d'occuper et d'utiliser le sol. Le contenu obligatoire des annexes est fixé par les articles R. 151-52 et R. 151-53 du code de l'urbanisme ».

Le dossier V- Annexes est constitué de 4 parties :

- **Partie 1 – Liste des SUP (Servitudes d'Utilité Publique) par commune**
Les arrêtés par commune sont consultables en version dématérialisée dans la partie 4 dans le dossier « Arrêtés SUP ».
- **Partie 2 – Annexes visées à l'article R. 151-52 (documents à titre d'information)**
Cette partie contient les documents visés expressément par l'article R. 151-52 (voir liste ci-dessous). Cette partie est traitée à l'échelle du territoire de la communauté urbaine, avec en annexe des plans des périmètres ZAC, PUP, ZAD et Périmètres d'Etude par commune.
Un classement par commune est consultable en version dématérialisée dans la partie 4, dans le dossier « informations complémentaires ».

1° Les périmètres délimités par une délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent dans lesquels l'article L. 111-16 ne s'applique pas ;
2° Le plan d'exposition au bruit des aérodromes, établi en application de l'article L. 112-6 ;
3° Les périmètres d'intervention délimités en application de l'article L. 113-16 pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains ;
4° Le périmètre des zones délimitées en application de l'article L. 115-3 à l'intérieur desquelles certaines divisions foncières sont soumises à déclaration préalable ;
5° Les schémas d'aménagement de plage prévus à l'article L. 121-28 ;
6° L'arrêté du préfet coordonnateur de massif prévu au 1° de l'article L. 122-12 ;
7° Les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain défini par les articles L. 211-1 et suivants, ainsi que les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé ;
8° Les zones d'aménagement concerté ;
9° Le périmètre des secteurs dans lesquels un programme d'aménagement d'ensemble a été approuvé en application de l'article L. 332-9 dans sa rédaction antérieure au 31 décembre 2010 ;
10° Le périmètre des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement, en application de l'article L. 331-14 et L. 331-15 ;
~~11° Le périmètre des secteurs affectés par un seuil minimal de densité, en application de l'article L. 331-26 ; (ABROGE)~~
12° Les périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial mentionnées à l'article L. 332-11-3 ainsi que ceux délimités en application du II de cet article ;
13° Les périmètres à l'intérieur desquels l'autorité compétente peut surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation en application de l'article L. 424-1 ;
14° Les périmètres de projet prévus à l'article L. 322-13 ;
15° La carte de préfiguration des zones soumises au recul du trait de côté établie dans les conditions définies à l'article L. 121-22-3 ;
16° Les périmètres à l'intérieur desquels, en application du d de l'article R. * 421-12, les clôtures sont soumises à déclaration préalable ;
17° Les périmètres à l'intérieur desquels, en application du e de l'article R. * 421-17-1, les travaux de ravalement sont soumis à autorisation ;
18° Les périmètres à l'intérieur desquels, en application de l'article R. * 421-27, le permis de démolir a été institué.

PLUi approuvé / Documents à Titre d'Information complémentaire

1

- **Partie 3 – Annexe Article R. 151-53 (document à titre d'information)**

Cette partie contient les documents visés expressément par l'article R. 151-53 (voir liste ci-dessous). Cette partie est traitée à l'échelle du territoire de la communauté urbaine.

Un classement par commune est consultable en version dématérialisée dans la partie 4, dans le dossier « informations complémentaires ».

1° Les périmètres de développement prioritaires délimités en application de l'article L. 712-2 du code de l'énergie ;
2° Les périmètres d'interdiction ou de réglementation des plantations et semis d'essences forestières délimités en application de l'article L. 126-1 du code rural et de la pêche maritime ;
3° Les périmètres miniers définis en application des livres Ier et II du code minier
4° Les périmètres de zones spéciales de recherche et d'exploitation de carrières et des zones d'exploitation et d'aménagement coordonné de carrières, délimités en application des articles L. 321-1, L. 333-1 et L. 334-1 du code minier
5° Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées en application de l'article L. 571-10 du code de l'environnement, les prescriptions d'isolement acoustique édictées et la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés
6° Le plan des zones à risque d'exposition au plomb
7° Les bois ou forêts relevant du régime forestier
8° Les zones délimitées en application de l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales et les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et le traitement des déchets
9° Les dispositions d'un projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles rendues opposables en application de l'article L. 562-2 du code de l'environnement
10° Les secteurs d'information sur les sols en application de l'article L. 125-6 du code de l'environnement
11° Le règlement local de publicité élaboré en application de l'article L. 581-14 du code de l'environnement
12° Les périmètres des biens inscrits au patrimoine mondial et de leur zone tampon mentionnés à l'article L. 612-1 du code du patrimoine.

- **Partie 4 – Documents à titre d'information complémentaire**

Cette partie contient des documents issus du Porter à connaissance de l'Etat (Arrêtés SUP), les retours des contributeurs et les documents d'informations complémentaires par communes visés par les articles R. 151-52 et R. 151-53 (délibérations municipales instituant les périmètres d'étude, les délibérations instituant les PUP, sols pollués, taxes d'aménagement etc).

L'ensemble des documents sont consultables sur le site internet de la CU GPSEO : <https://enseo.fr/vivre-et-habiter/plui-et-permis-de-construire/consulter-le-plan-local-durbanisme-intercommunal-1>

PLUi approuvé / Documents à Titre d'Information complémentaire

2

Sommaire Article R151-52

- 1° Les périmètres délimités par une délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent dans lesquels l'article [L. 111-16](#) ne s'applique pas ; p. 6
- 2° Le plan d'exposition au bruit des aérodromes, établi en application de l'article [L. 112-6](#) ; p. 7
- 3° Les périmètres d'intervention délimités en application de l'article [L. 113-16](#) pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains ; p. 14
- 4° Le périmètre des zones délimitées en application de l'article [L. 115-3](#) à l'intérieur desquelles certaines divisions foncières sont soumises à déclaration préalable ; p. 15
- 5° Les schémas d'aménagement de plage prévus à l'article [L. 121-28](#) ; p. 17
- 6° L'arrêté du préfet coordonnateur de massif prévu au 1° de l'article [L. 122-12](#) ; p. 18
- 7° Les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain défini par les articles [L. 211-1](#) et suivants, ainsi que les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé ; p. 19
- 8° Les zones d'aménagement concerté ; p. 199
- 9° Le périmètre des secteurs dans lesquels un programme d'aménagement d'ensemble a été approuvé en application de l'article [L. 332-9](#) dans sa rédaction antérieure au 31 décembre 2010 ; p. 201
- 10° Le périmètre des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement, en application de l'article [L. 331-14](#) et [L. 331-15](#) ; p. 202

Sommaire Article R151-52

11° Le périmètre des secteurs affectés par un seuil minimal de densité, en application de l'article L. 331-36 ; ABROGE	p. 208
12° Les périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial mentionnées à l'article L. 332-11-3 ainsi que ceux délimités en application du II de cet article ;	p. 209
13° Les périmètres à l'intérieur desquels l'autorité compétente peut surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation en application de l'article L. 424-1 ;	p. 211
14° Les périmètres de projet prévus à l'article L. 322-13 .	p. 213
15° La carte de préfiguration des zones soumises au recul du trait de côte établie dans les conditions définies à l'article L. 121-22-3 ;	p. 214
16° Les périmètres à l'intérieur desquels, en application du d de l'article R. * 421-12, les clôtures sont soumises à déclaration préalable ;	p. 215
17° Les périmètres à l'intérieur desquels, en application du e de l'article R. * 421-17-1, les travaux de ravalement sont soumis à autorisation ;	p. 219
18° Les périmètres à l'intérieur desquels, en application de l'article R. * 421-27, le permis de démolir a été institué.	p. 223
Annexe - Cartes des périmètres ZAC, PUP, Périmètres d'Etudes, et ZAD par commune	p. 225

ANNEXE 12

Les périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial mentionnée à l'article [L. 332-11-3](#) ainsi que ceux délimités en application du II de cet article

Les communes concernées : Andrésy, Conflans-sainte-Honorine, Limay, Poissy, Porcheville, Rosny-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine et Villennes.

Les délibérations sont consultables en version dématérialisée V - ANNEXES - Partie 4 Documents à Titre d'Information Complémentaire - dossier « informations complémentaires »

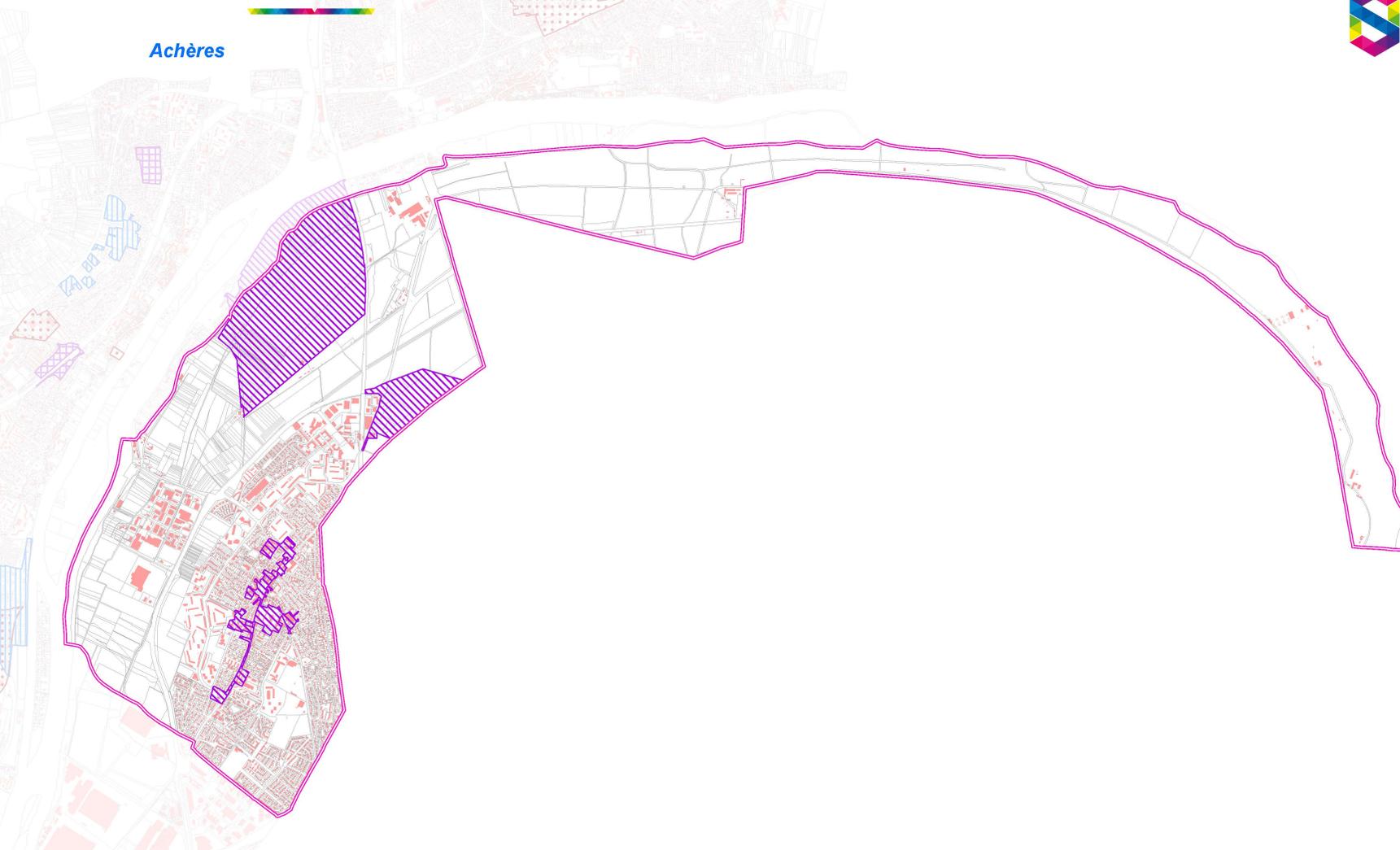
ANNEXE

Cartes des périmètres ZAC, PUP, Périmètres d'Etudes et ZAD

Les communes concernées sont : Achères, Andrésy, Aubergenville, Bouafle, Buchelay, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Chapet, Conflans-Ste-Honorine, Ecquevilly, Epône, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, Gargenville, Guerville, Issou, Juziers, Les Alluets, Limay, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Médan, Meulan-en-Yvelines, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Morainvilliers, Les Mureaux, Orgeval, Poissy, Porcheville, Rosny-sur-Seine, Triel-sur-Seine, Vaux-sur-Seine, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet et Villennes-sur-Seine.

Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Achères



	ZAD
	PUP
	PE
	Zone d'Aménagement Concertée

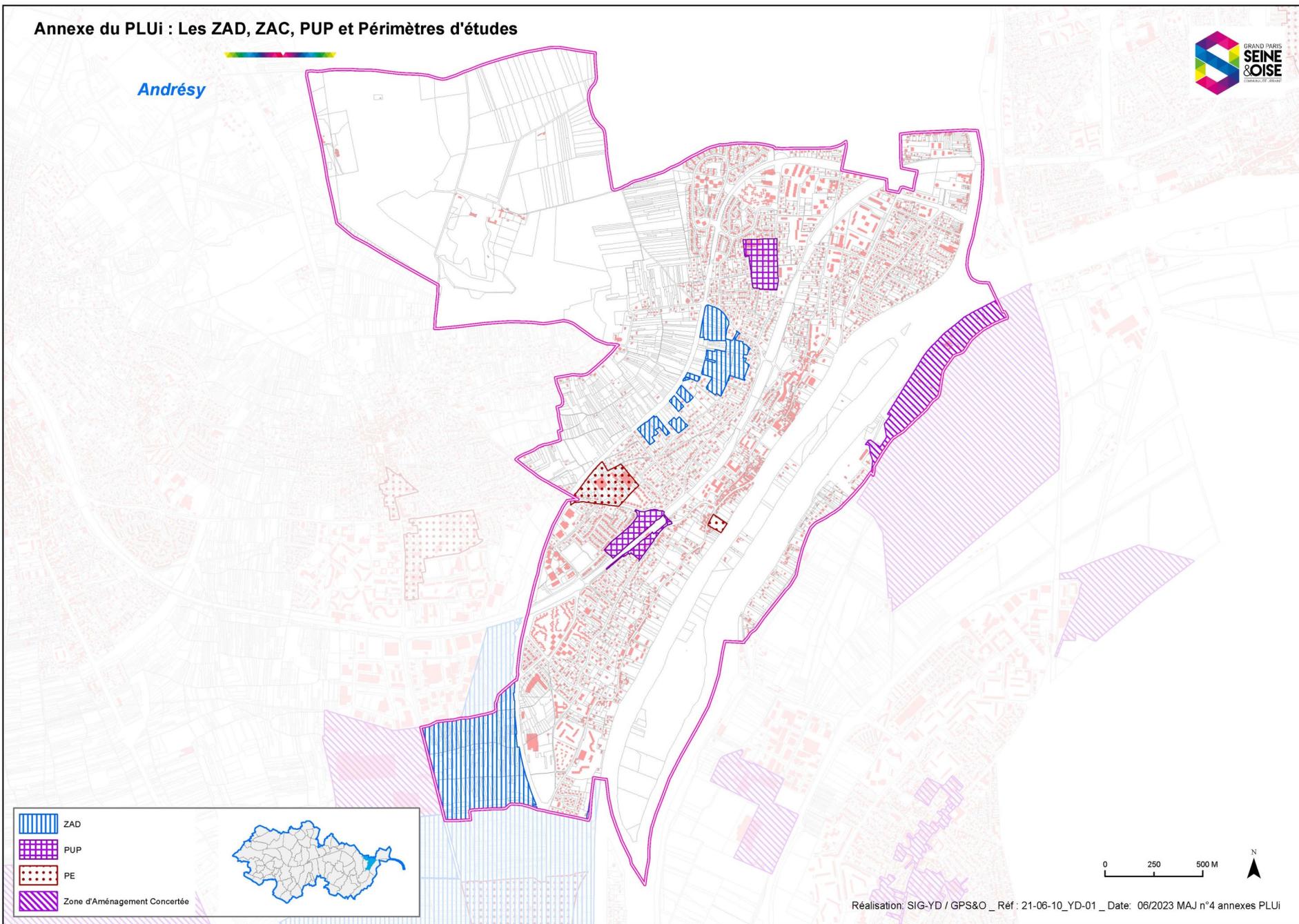


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Andrésy

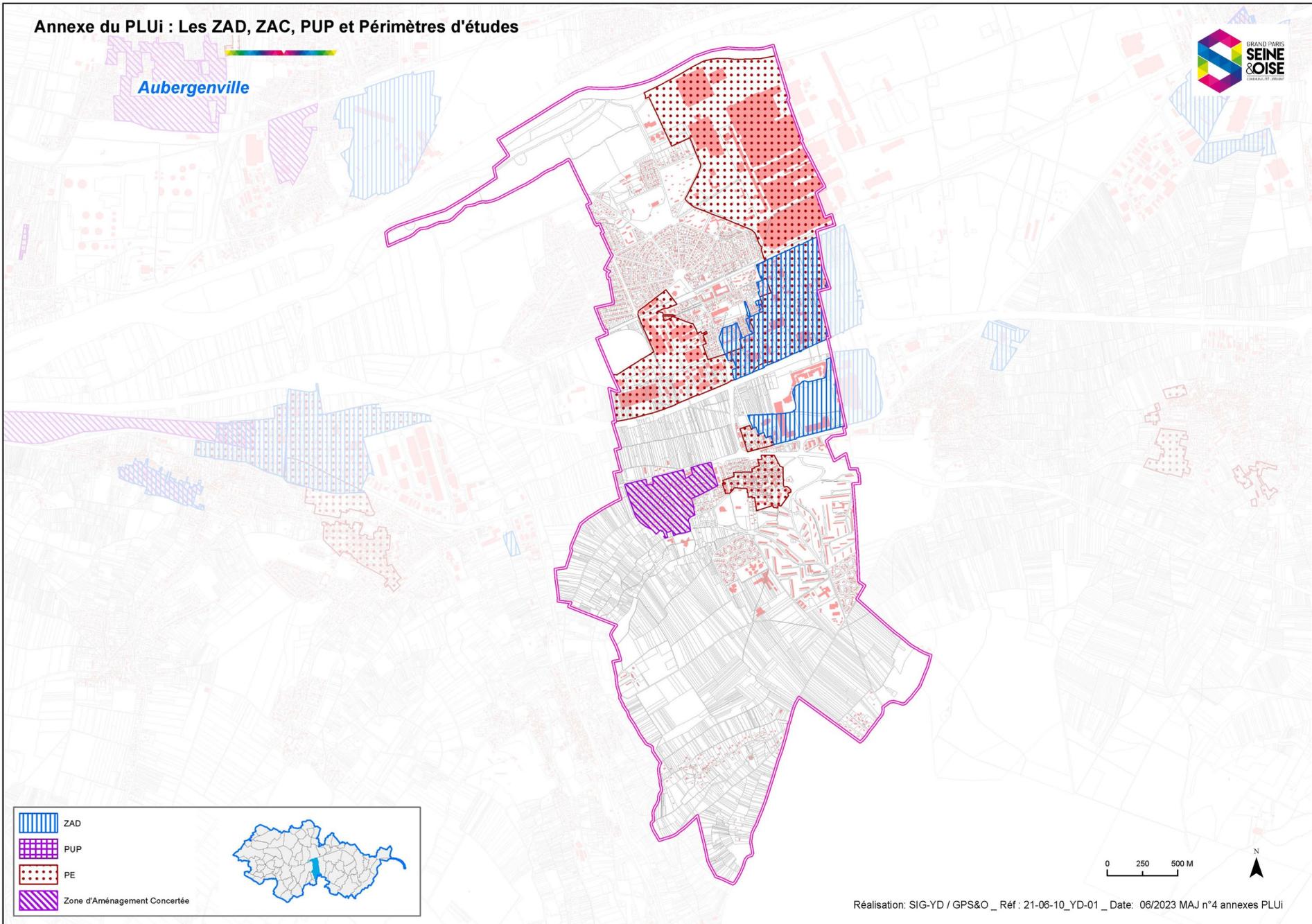


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date : 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Aubergenville



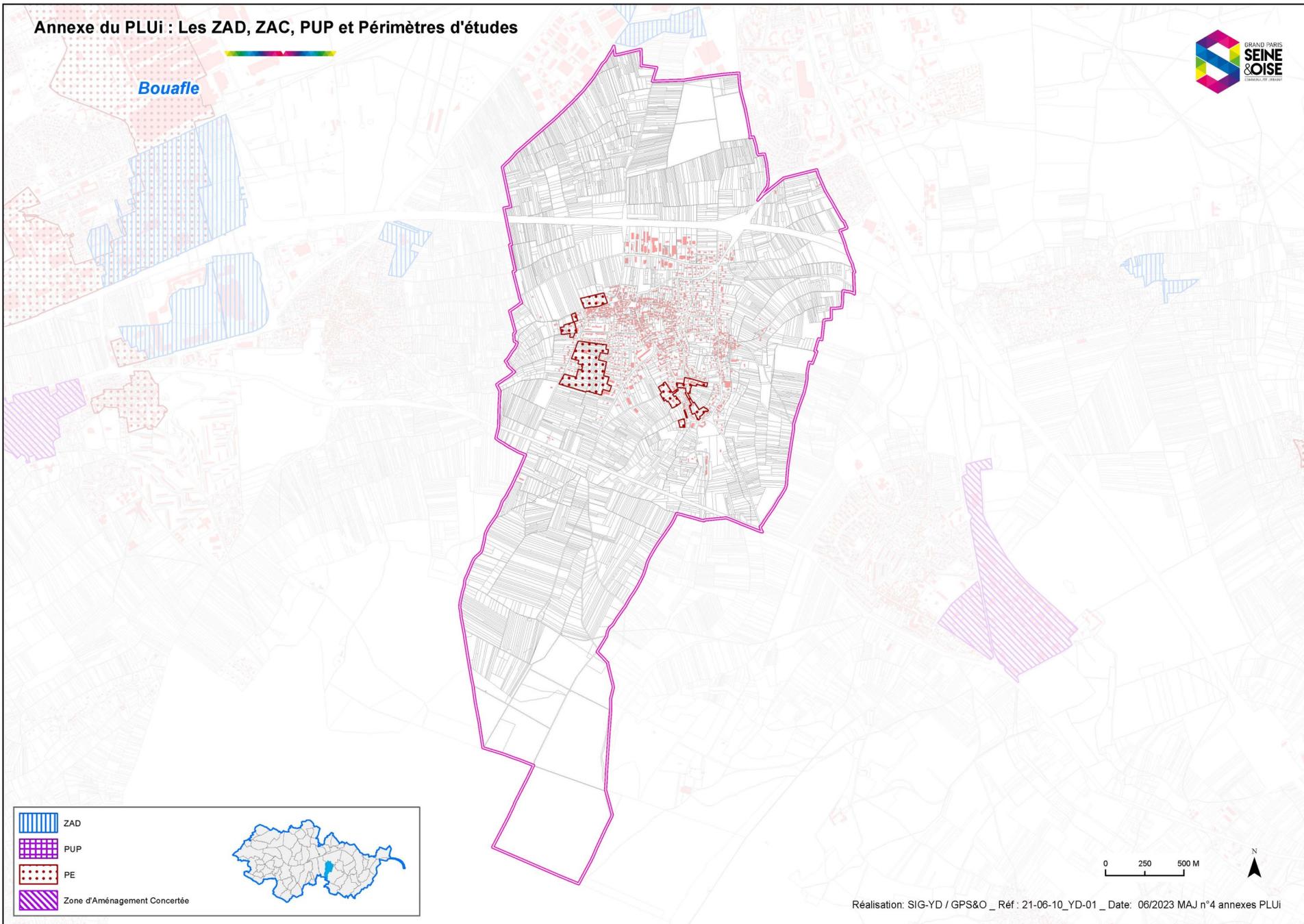
Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf: 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



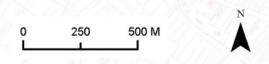
Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études



Bouafle



	ZAD
	PUP
	PE
	Zone d'Aménagement Concertée



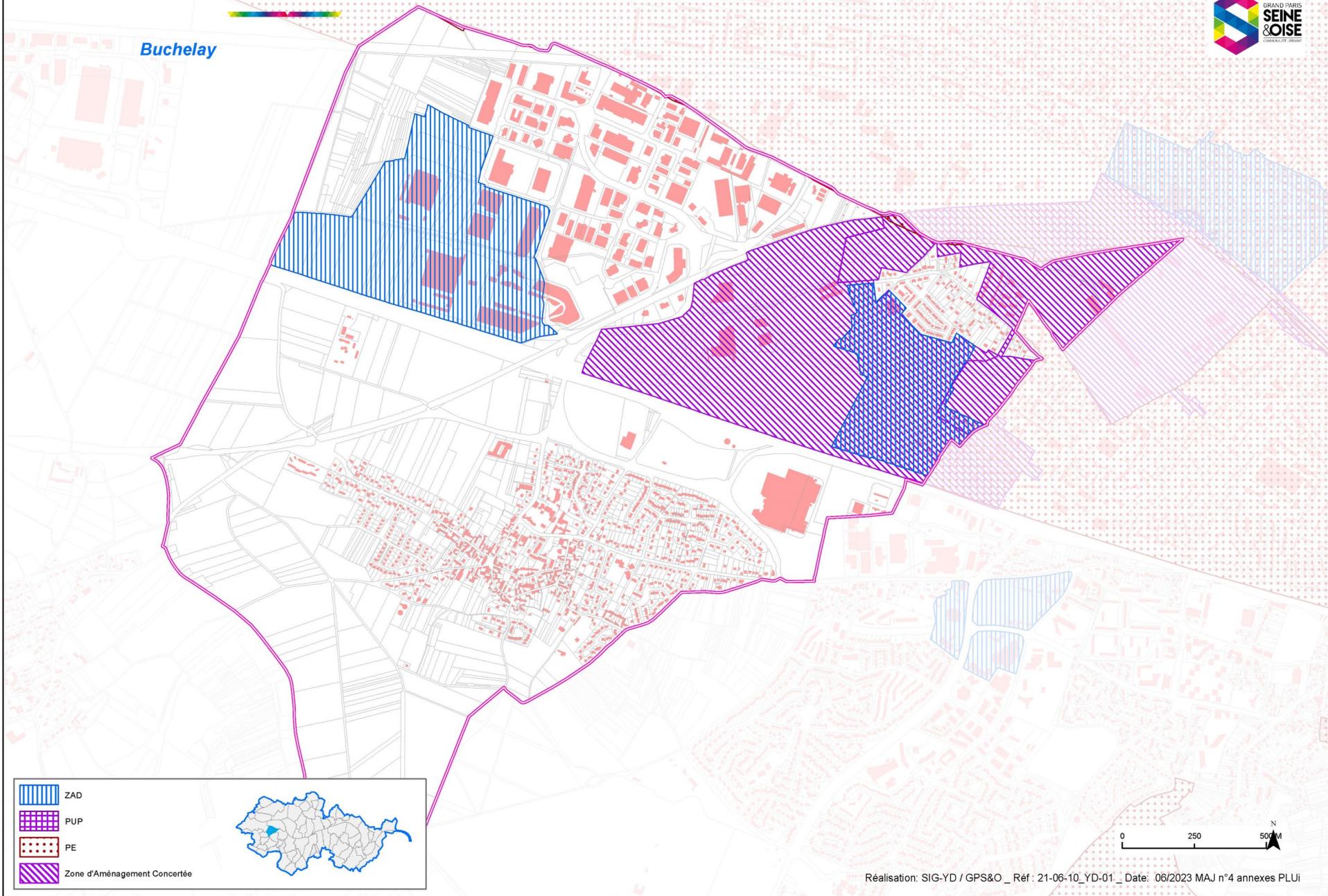
Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf: 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études



Buchelay

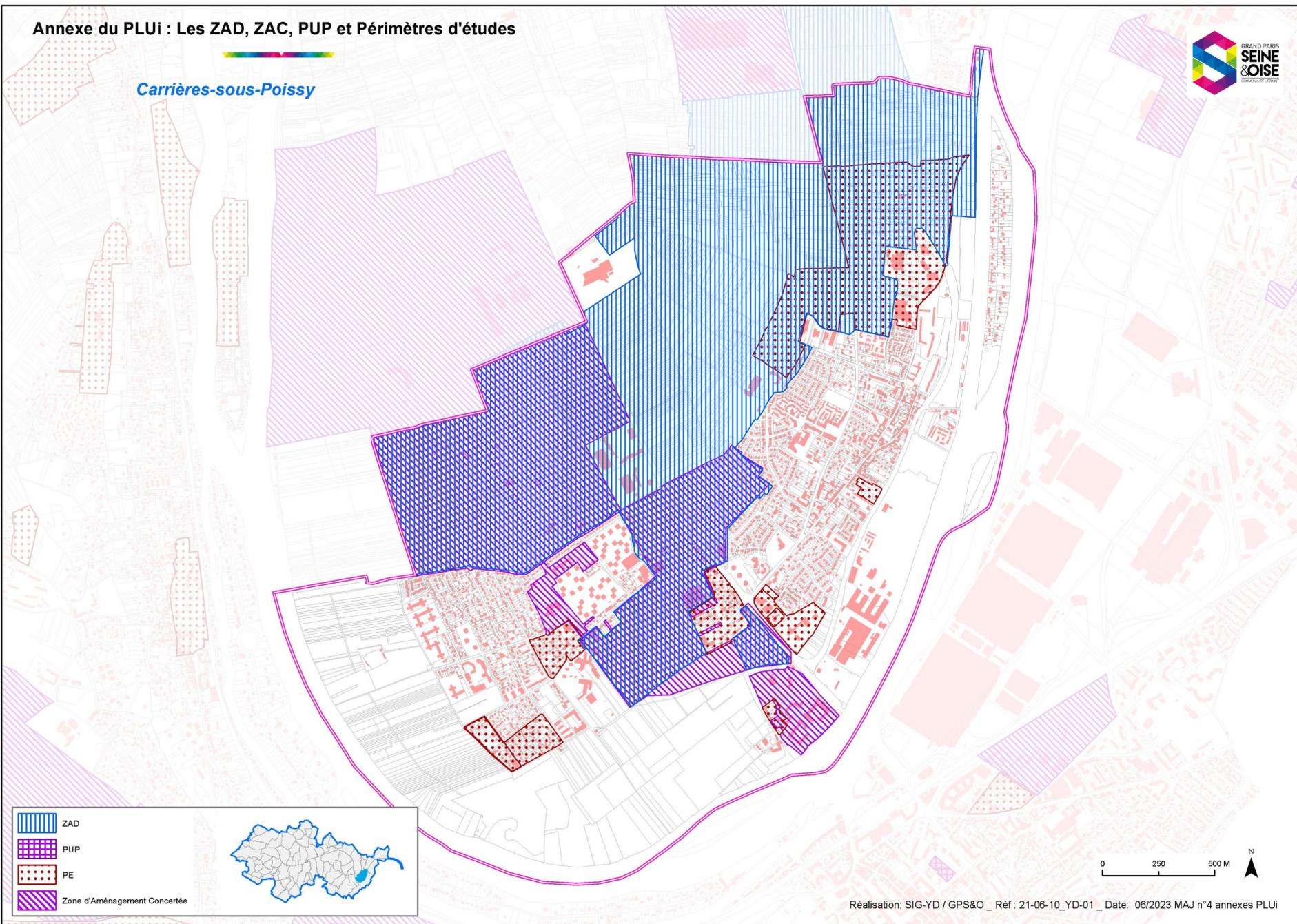


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Carrières-sous-Poissy



	ZAD
	PUP
	PE
	Zone d'Aménagement Concertée

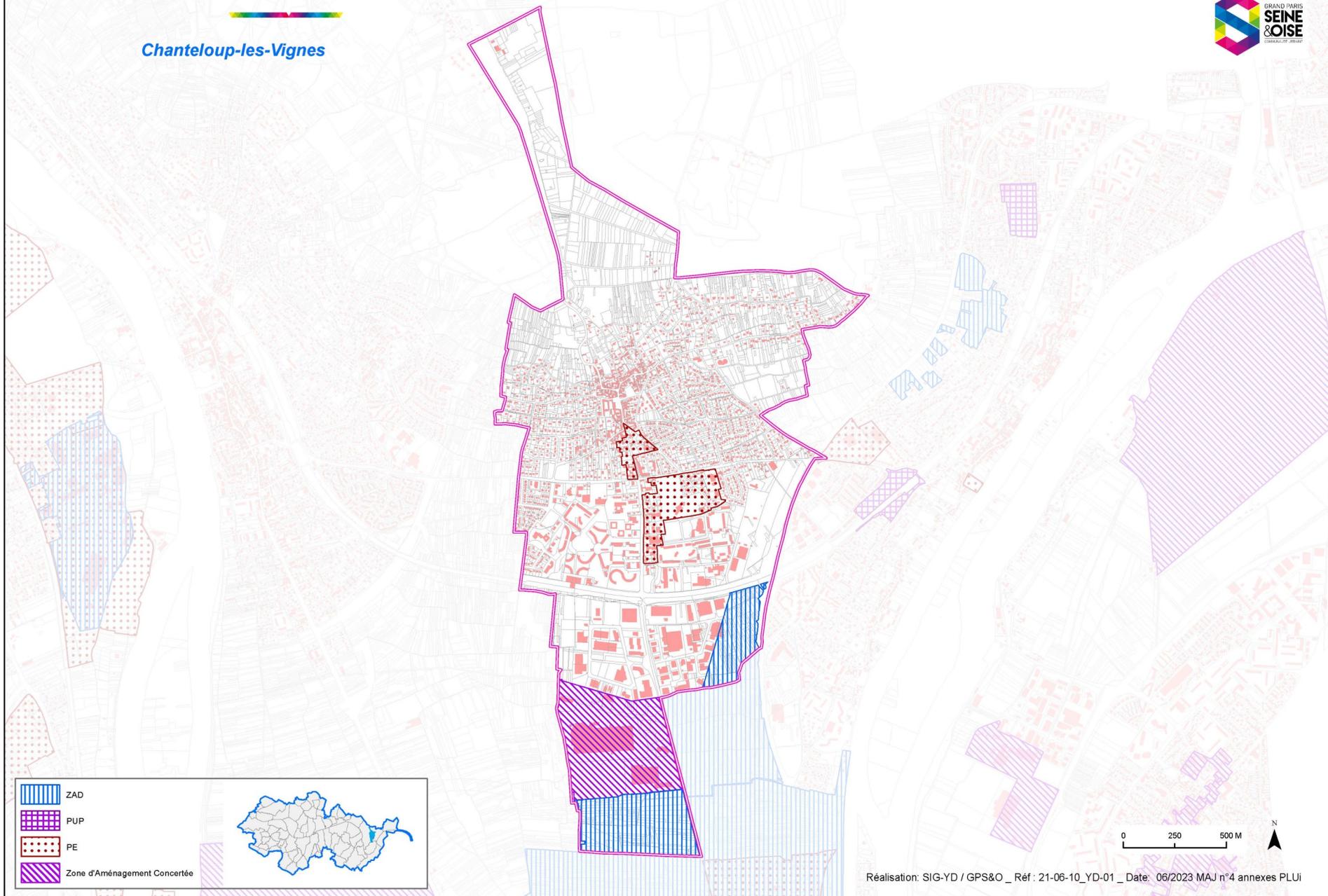


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Chanteloup-les-Vignes



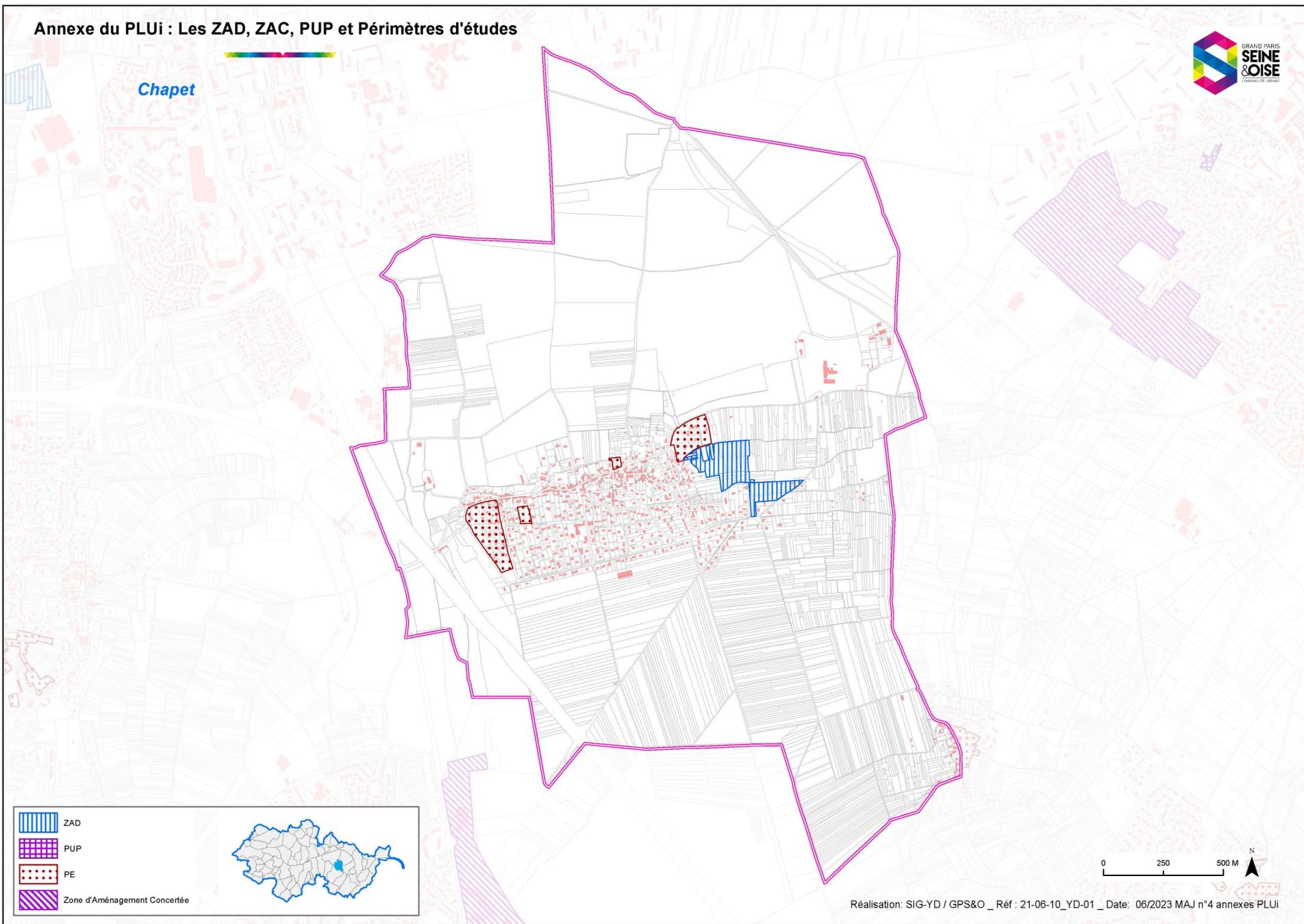
Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



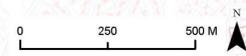
Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études



Chapet



	ZAD
	PUP
	PE
	Zone d'Aménagement Concertée

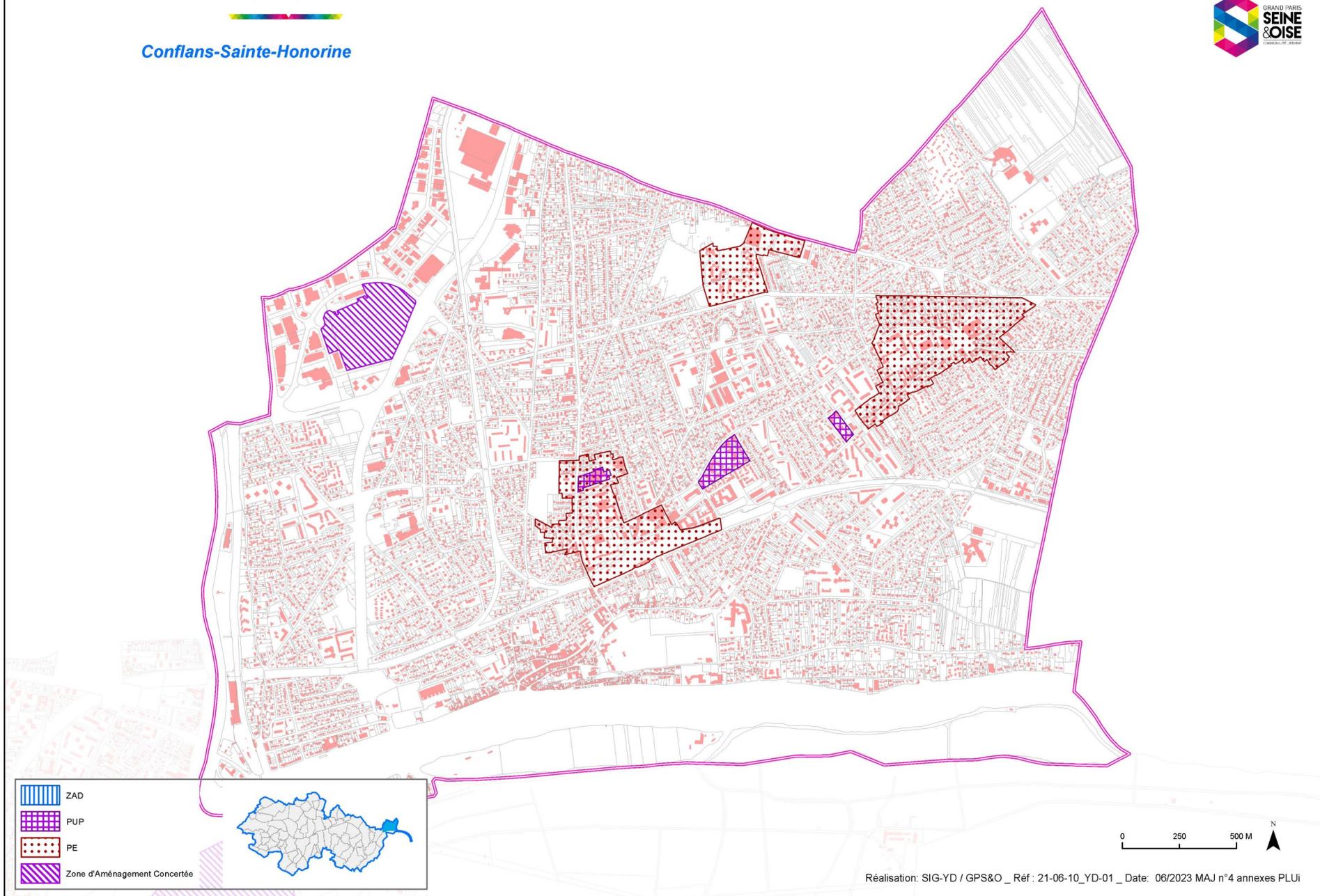


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf: 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Conflans-Sainte-Honorine

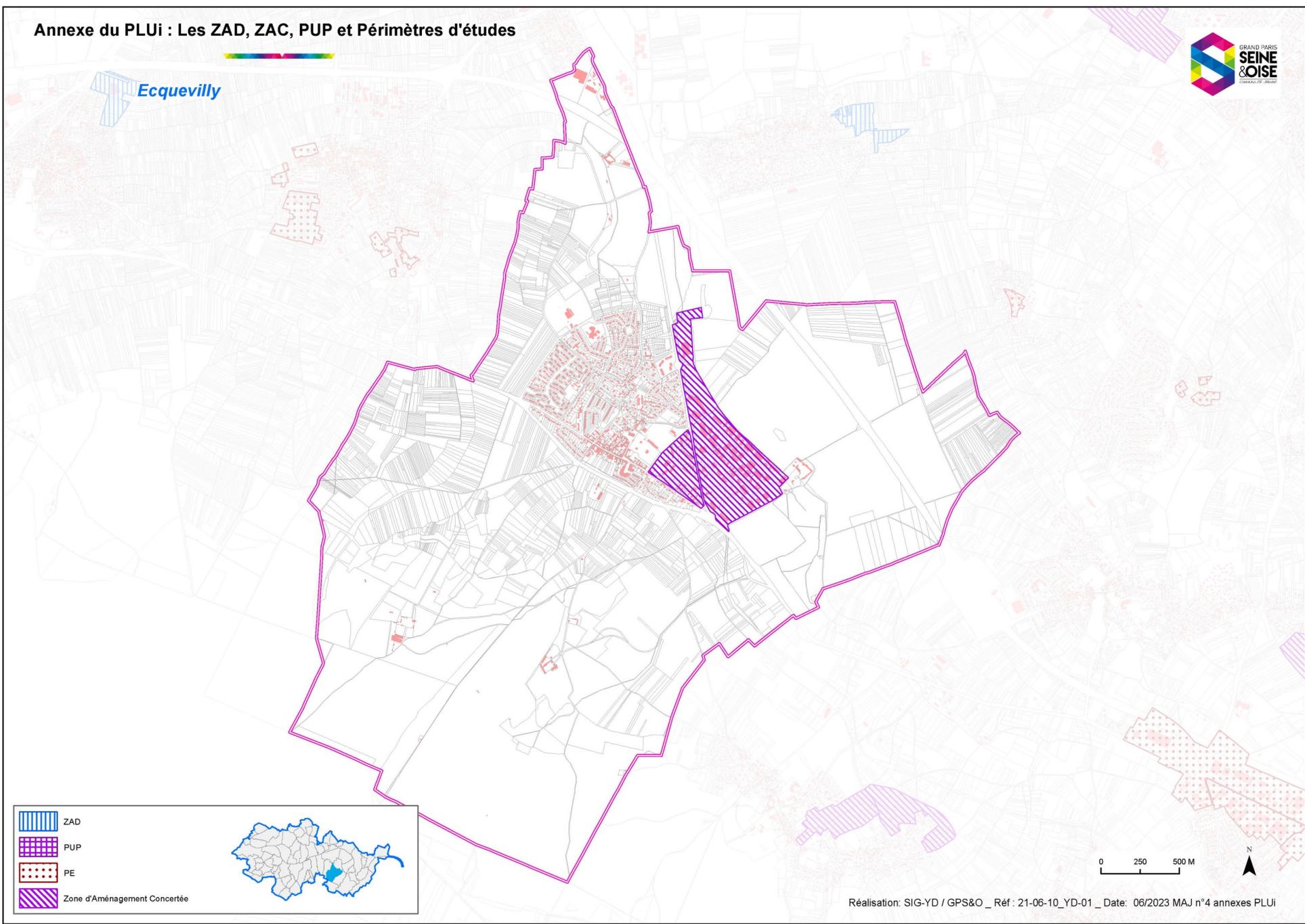


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Ecquevilly



	ZAD
	PUP
	PE
	Zone d'Aménagement Concertée



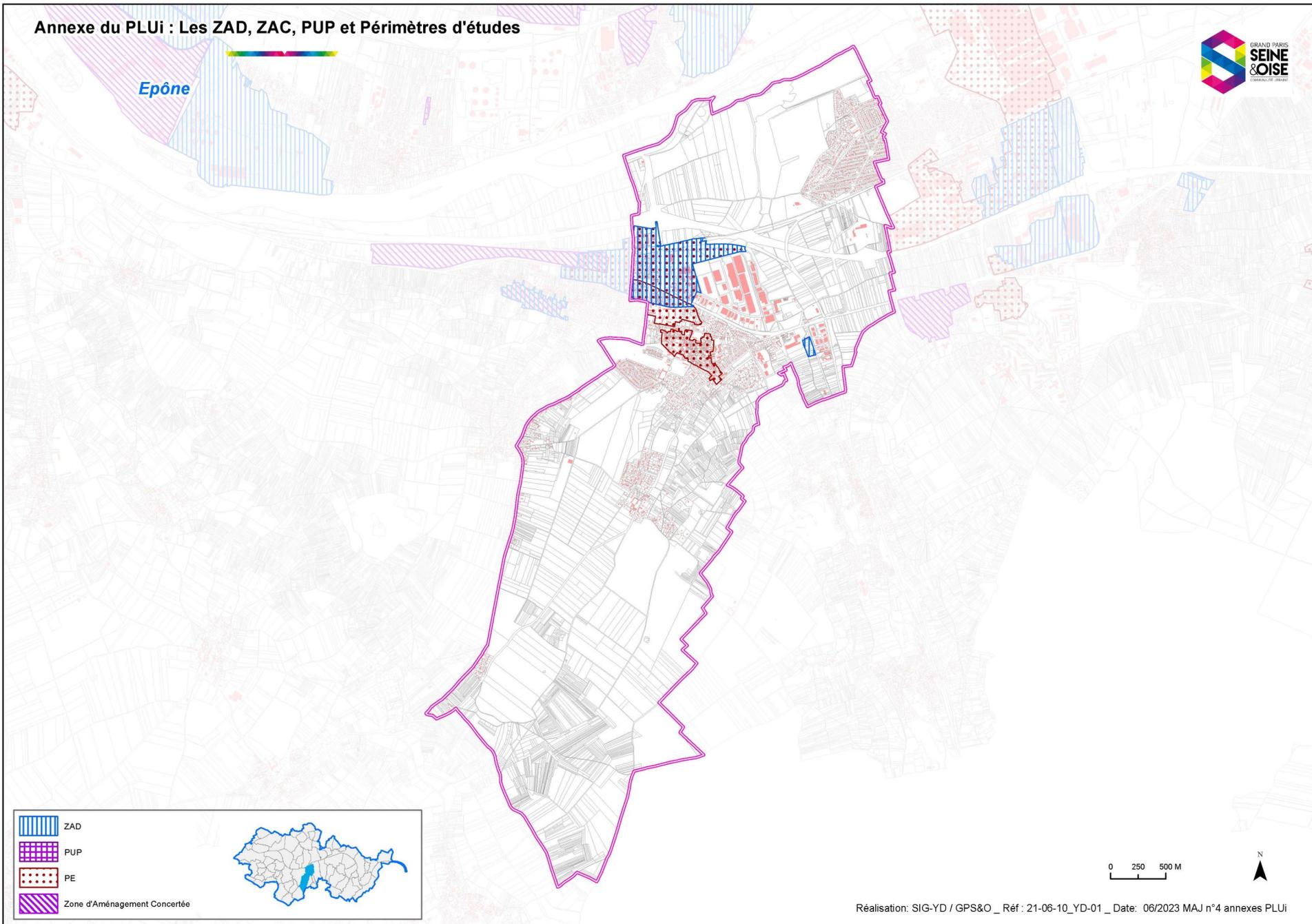
Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date : 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études



Epône



- ZAD
- PUP
- PE
- Zone d'Aménagement Concertée

0 250 500 M

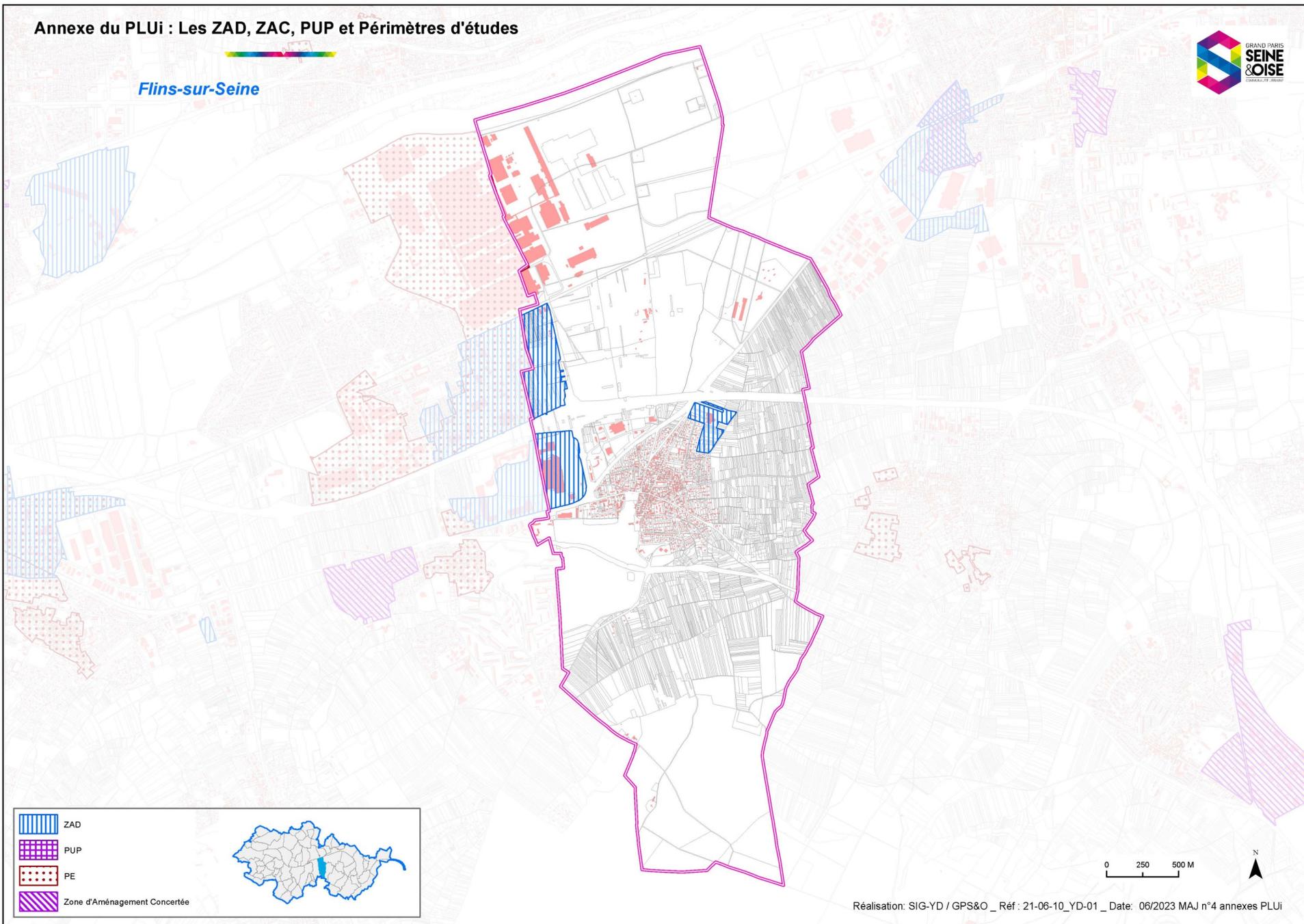


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf: 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



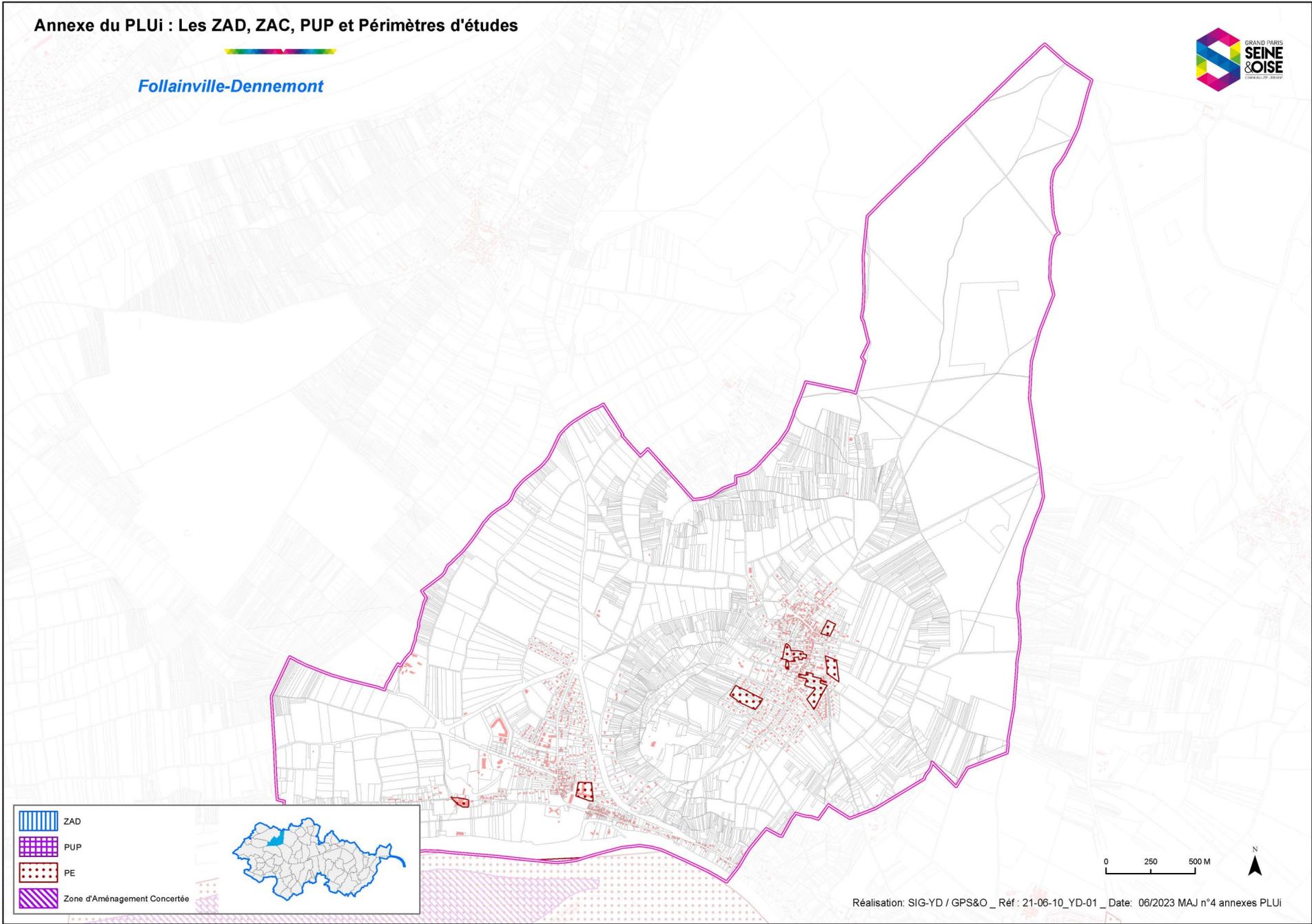
Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Flins-sur-Seine

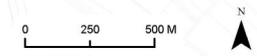


Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Follainville-Dennemont



- ZAD (Blue vertical lines)
- ZAC (Purple grid)
- PE (Red dots)
- Zone d'Aménagement Concertée (Pink diagonal lines)

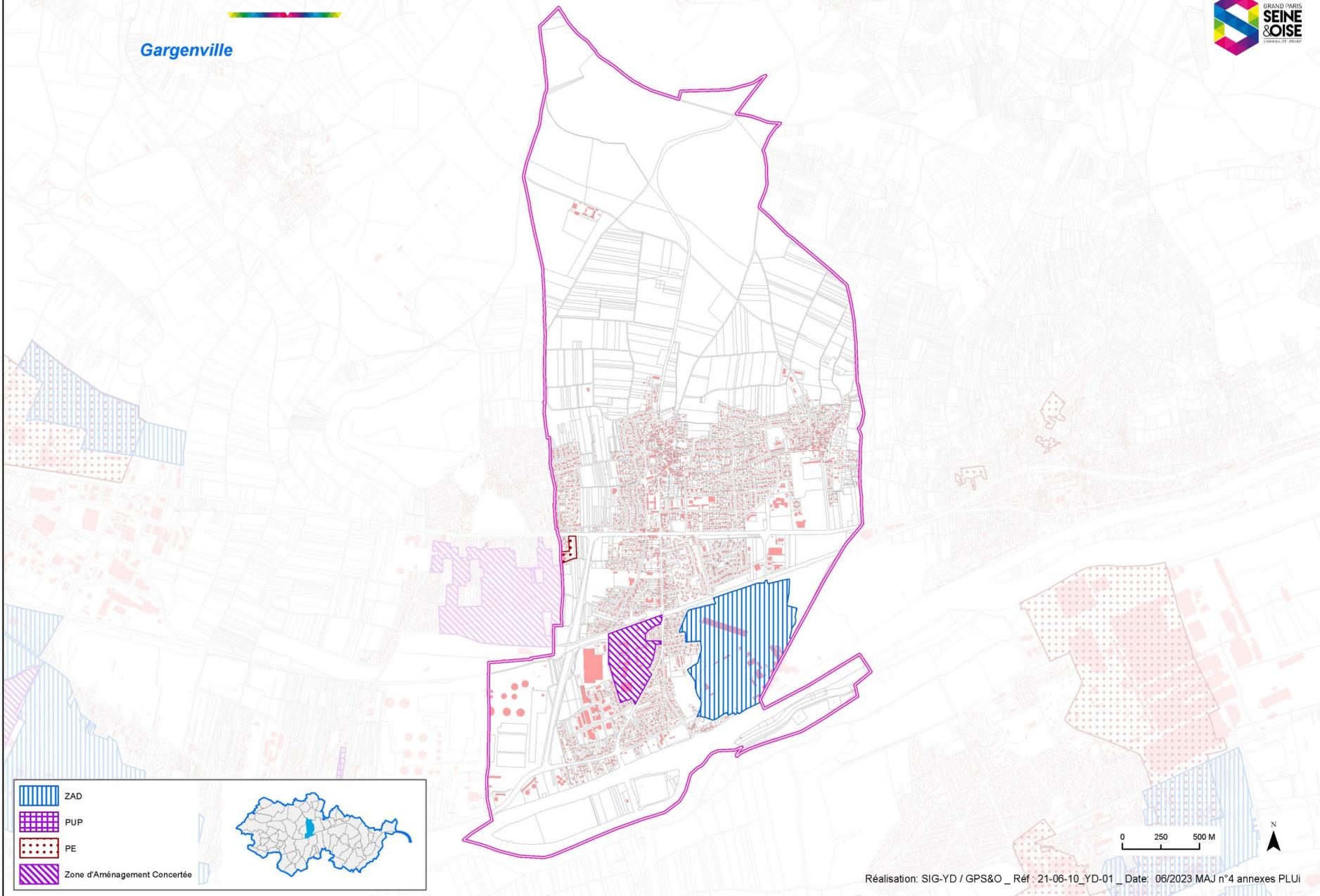


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _Réf : 21-06-10_YD-01 _Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

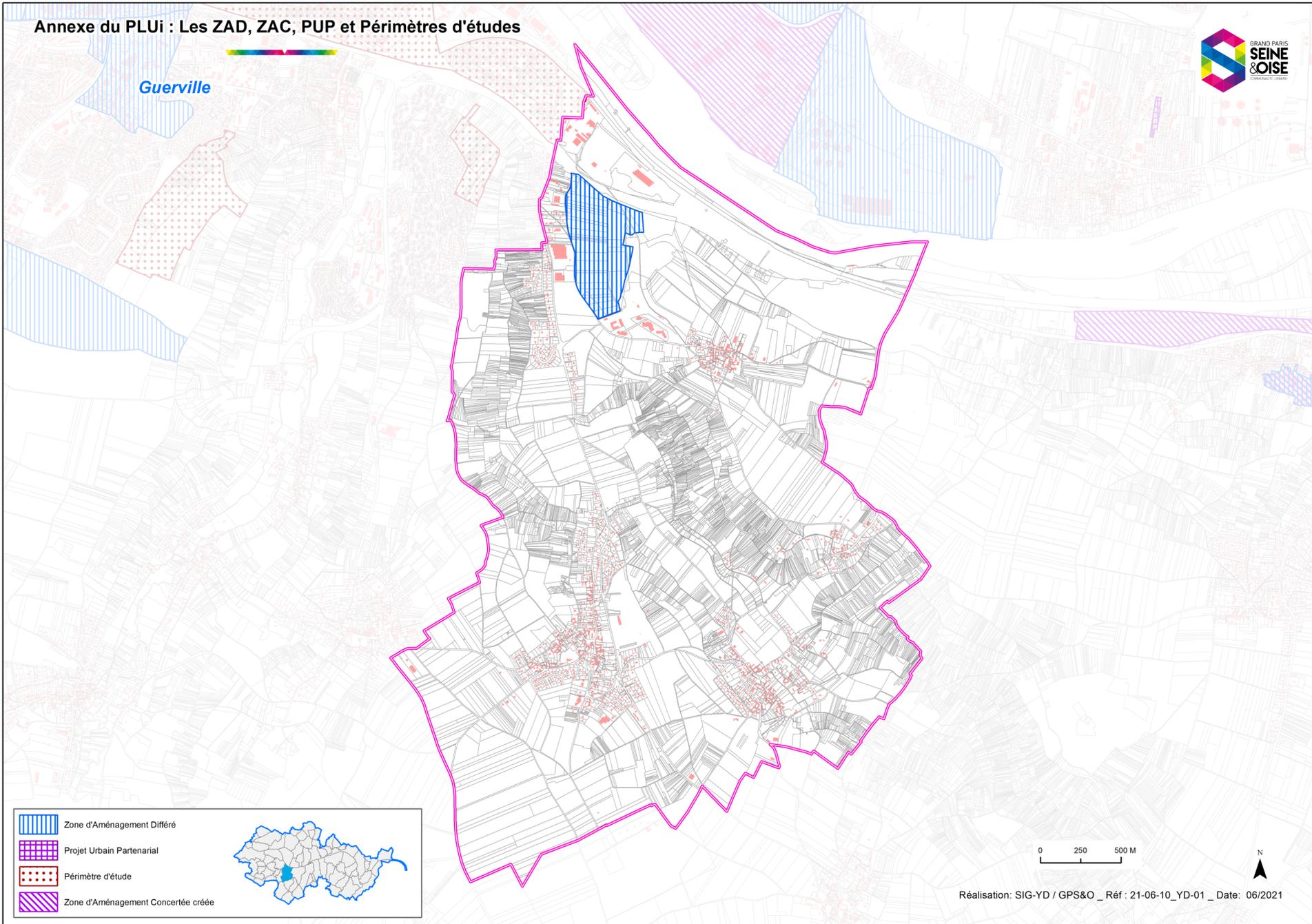
Gargenville



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études



Guerville



	Zone d'Aménagement Différé
	Projet Urbain Partenarial
	Périmètre d'étude
	Zone d'Aménagement Concertée créée

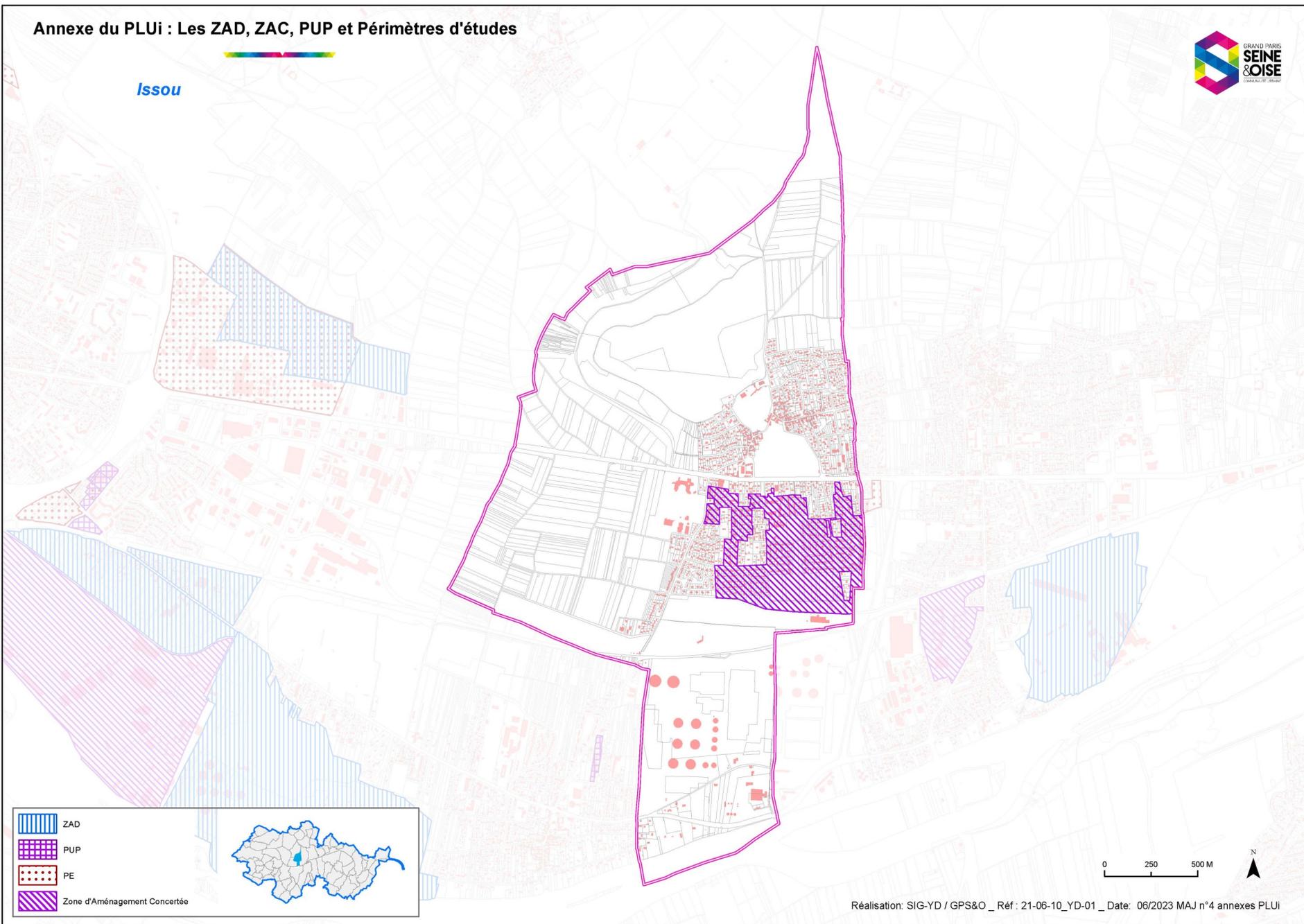


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2021



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Issou

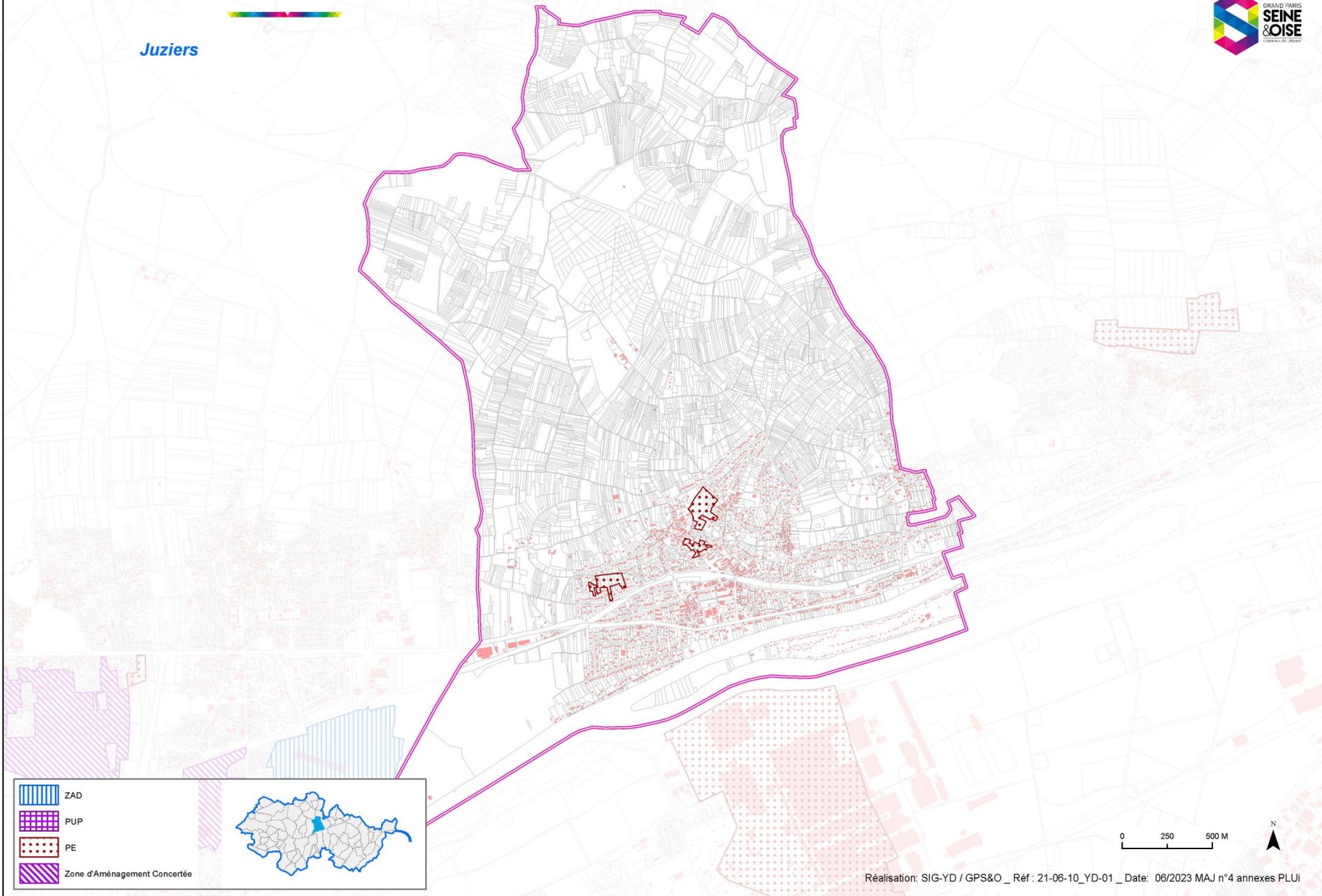


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



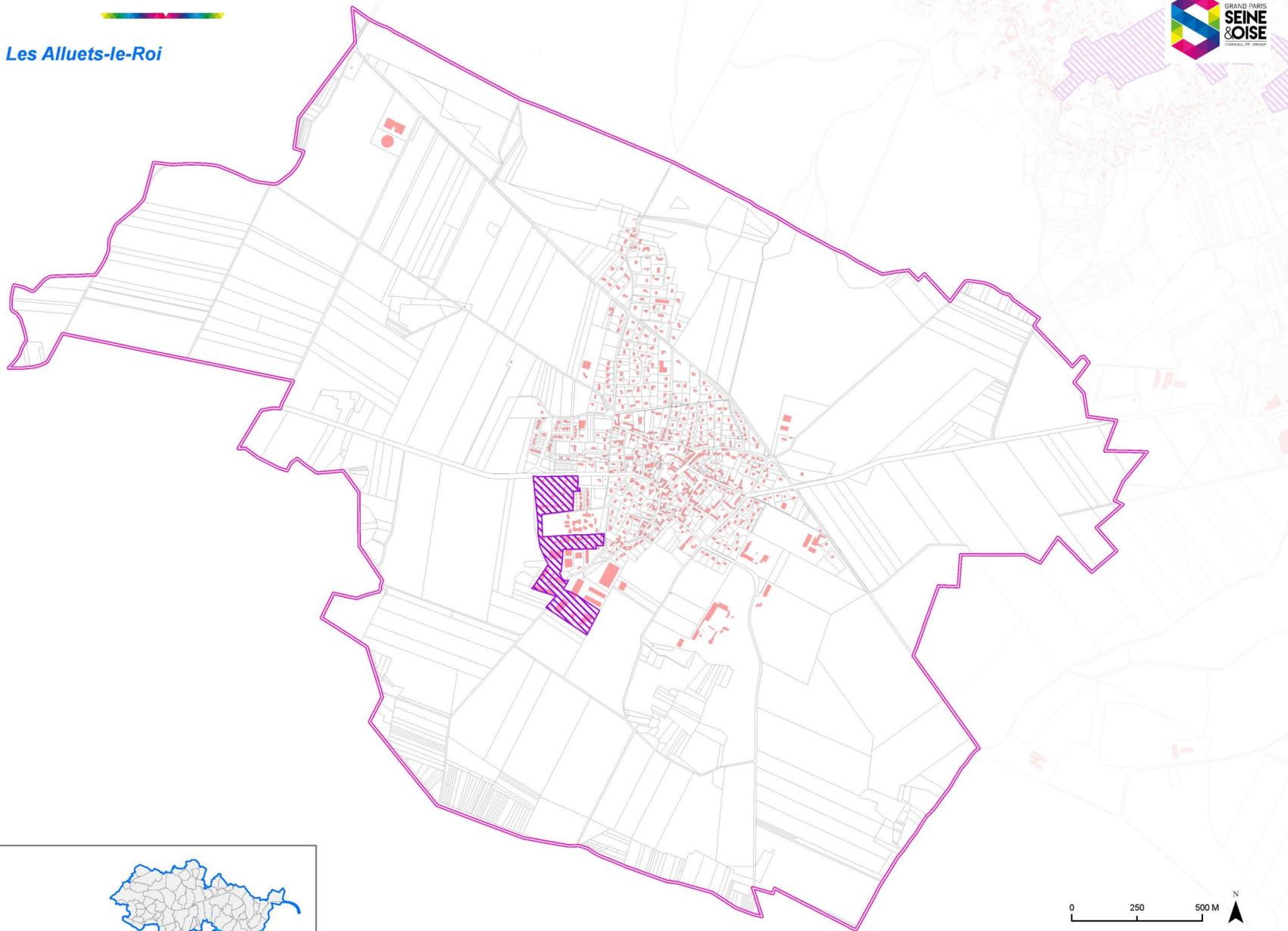
Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Juziers

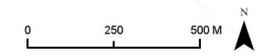


Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Les Alluets-le-Roi



	ZAD
	PUP
	PE
	Zone d'Aménagement Concertée

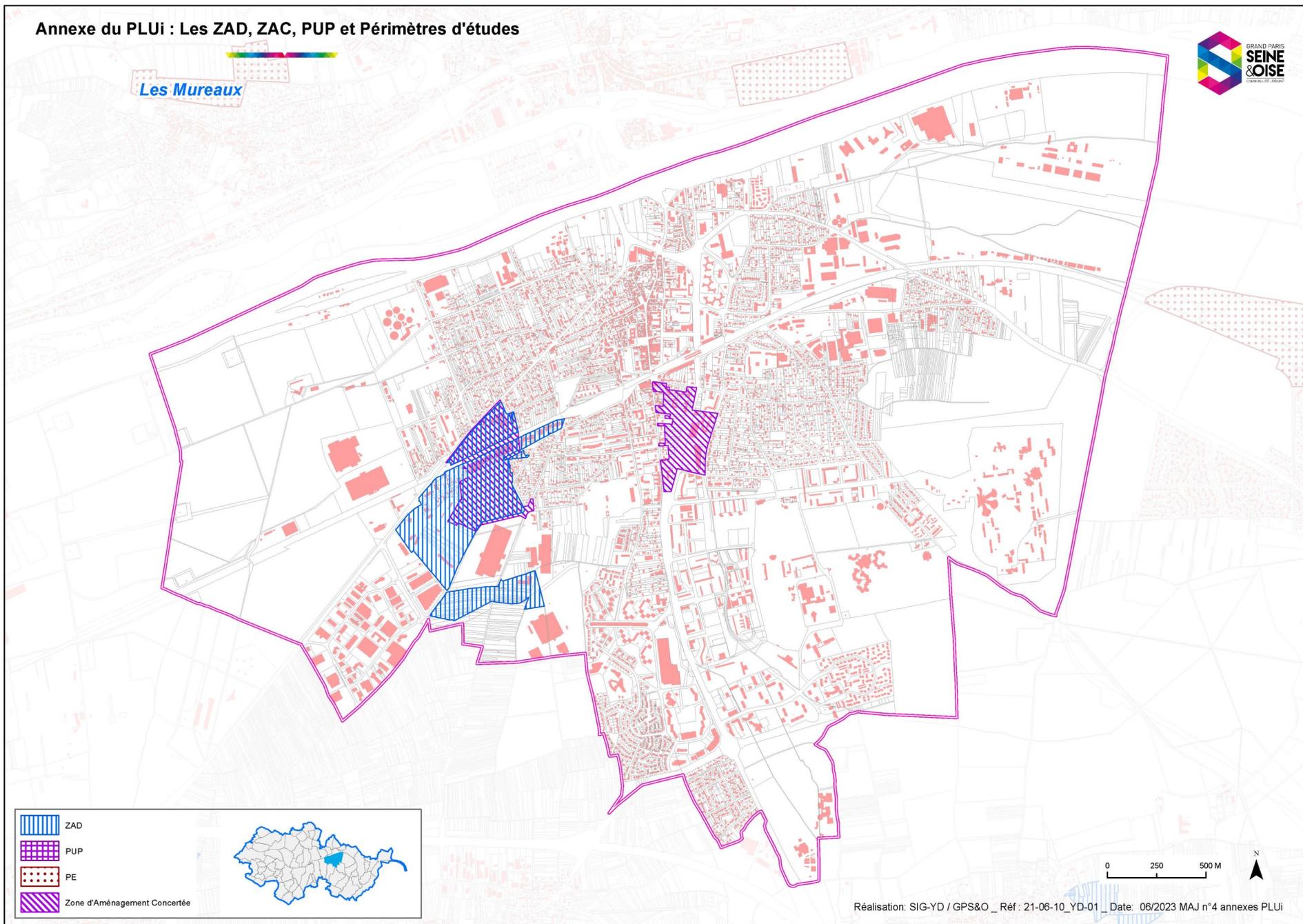


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Les Mureaux



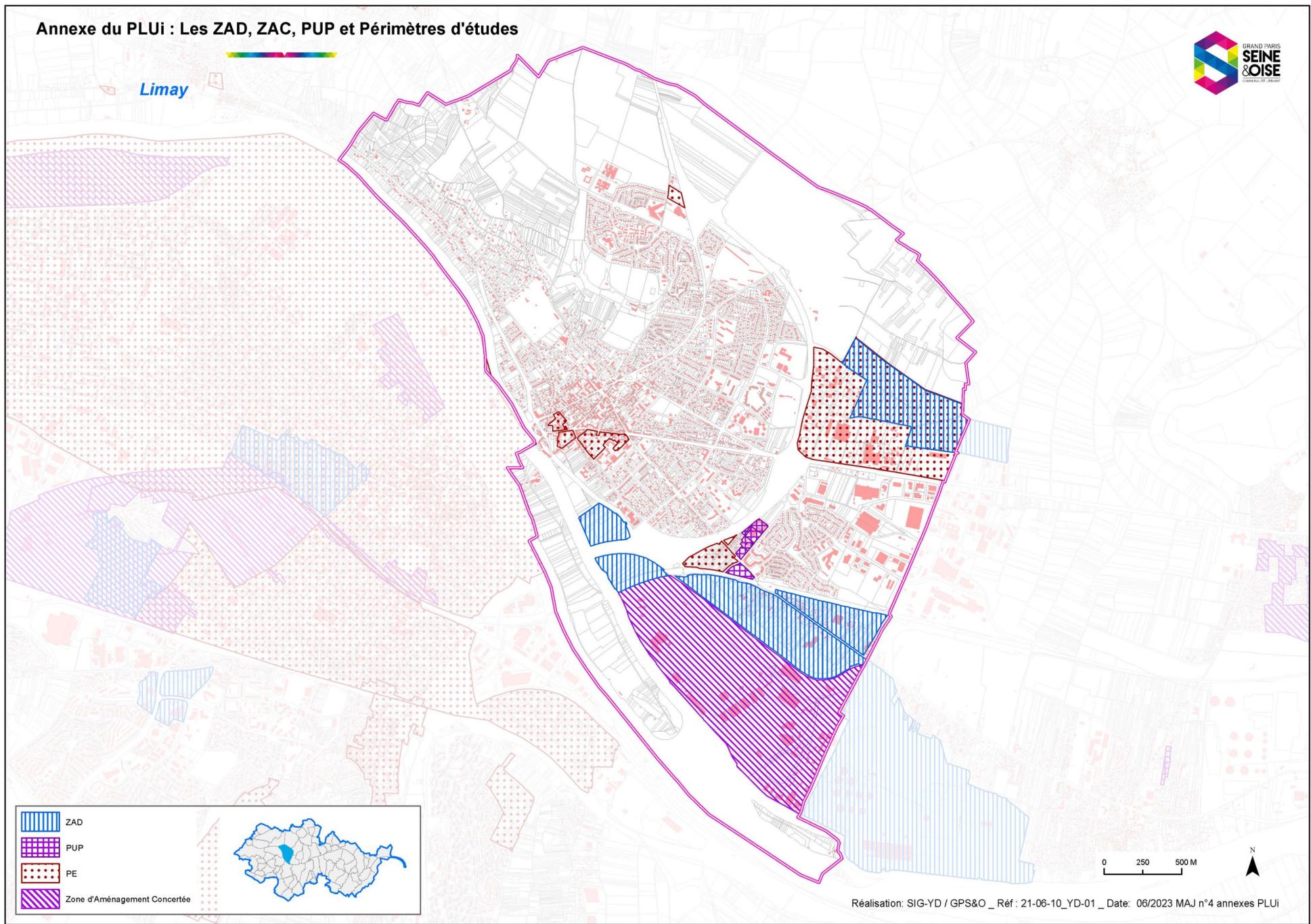
Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études



Limay



	ZAD
	PUP
	PE
	Zone d'Aménagement Concertée



Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



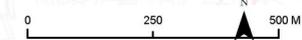
Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Magnanville



Legend:

- ZAD (Blue hatched pattern)
- PUP (Purple hatched pattern)
- PE (Red dotted pattern)
- Zone d'Aménagement Concertée (Pink hatched pattern)



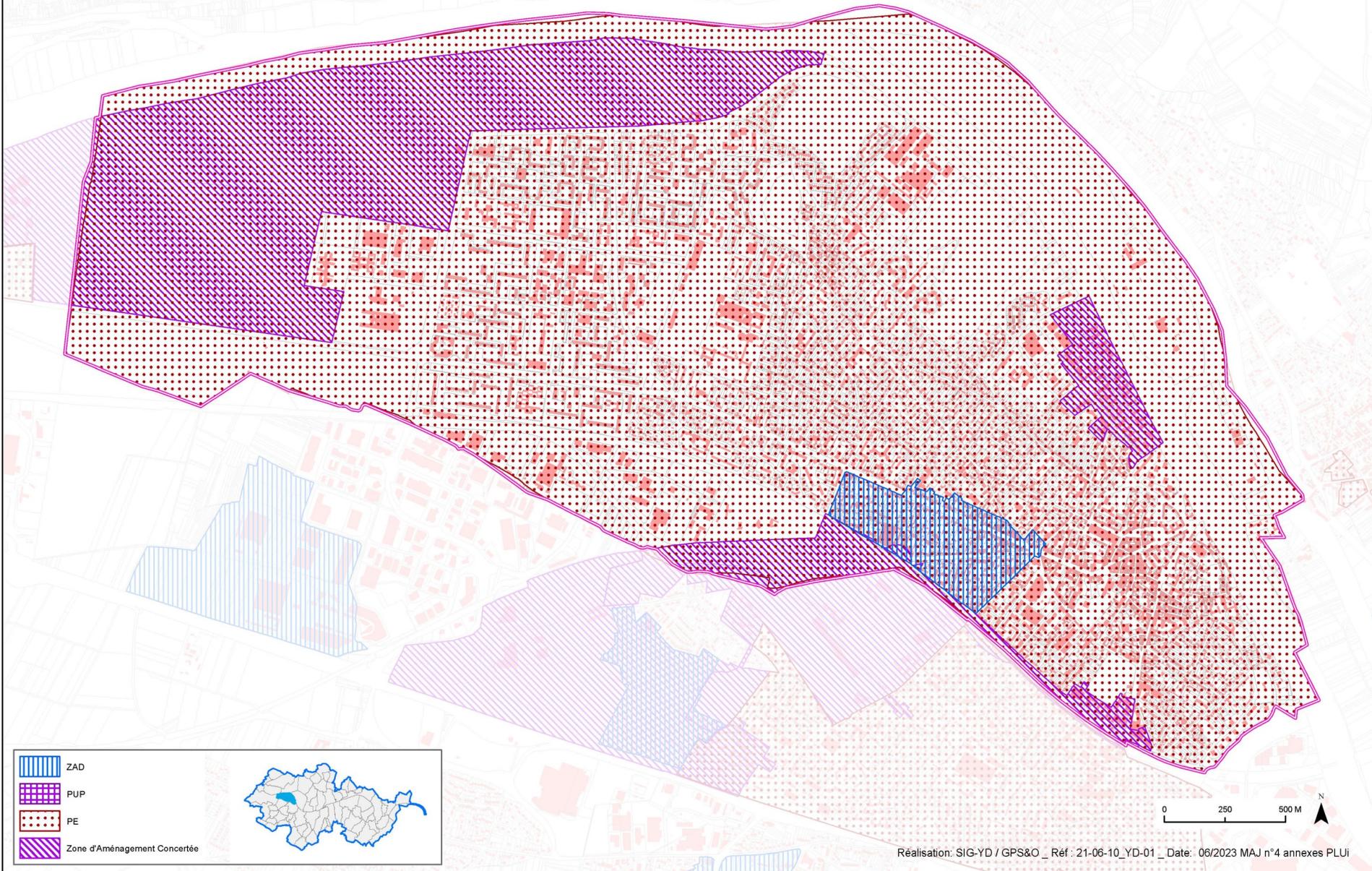
Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études



Mantes-la-Jolie

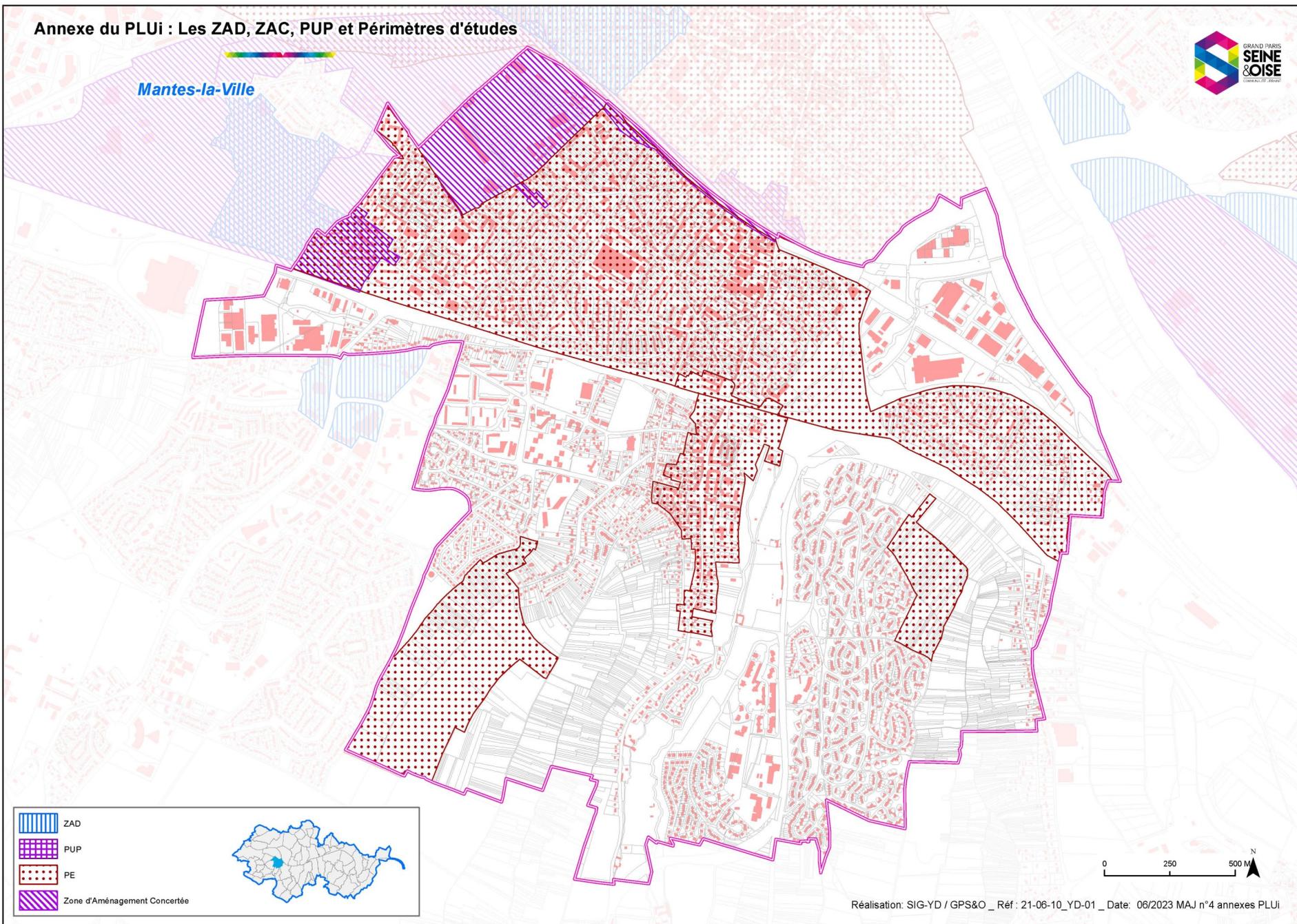


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Mantes-la-Ville

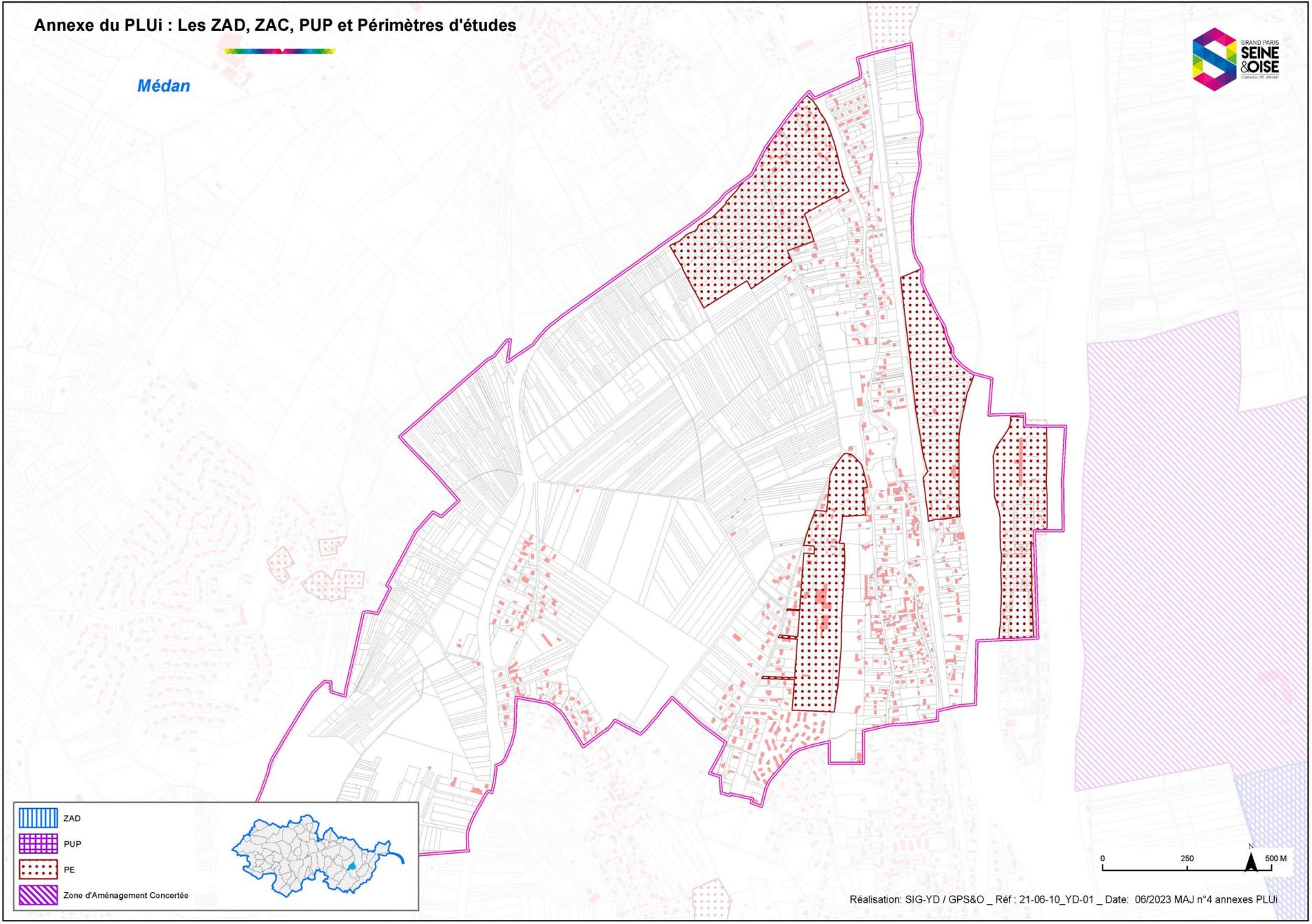


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Médan



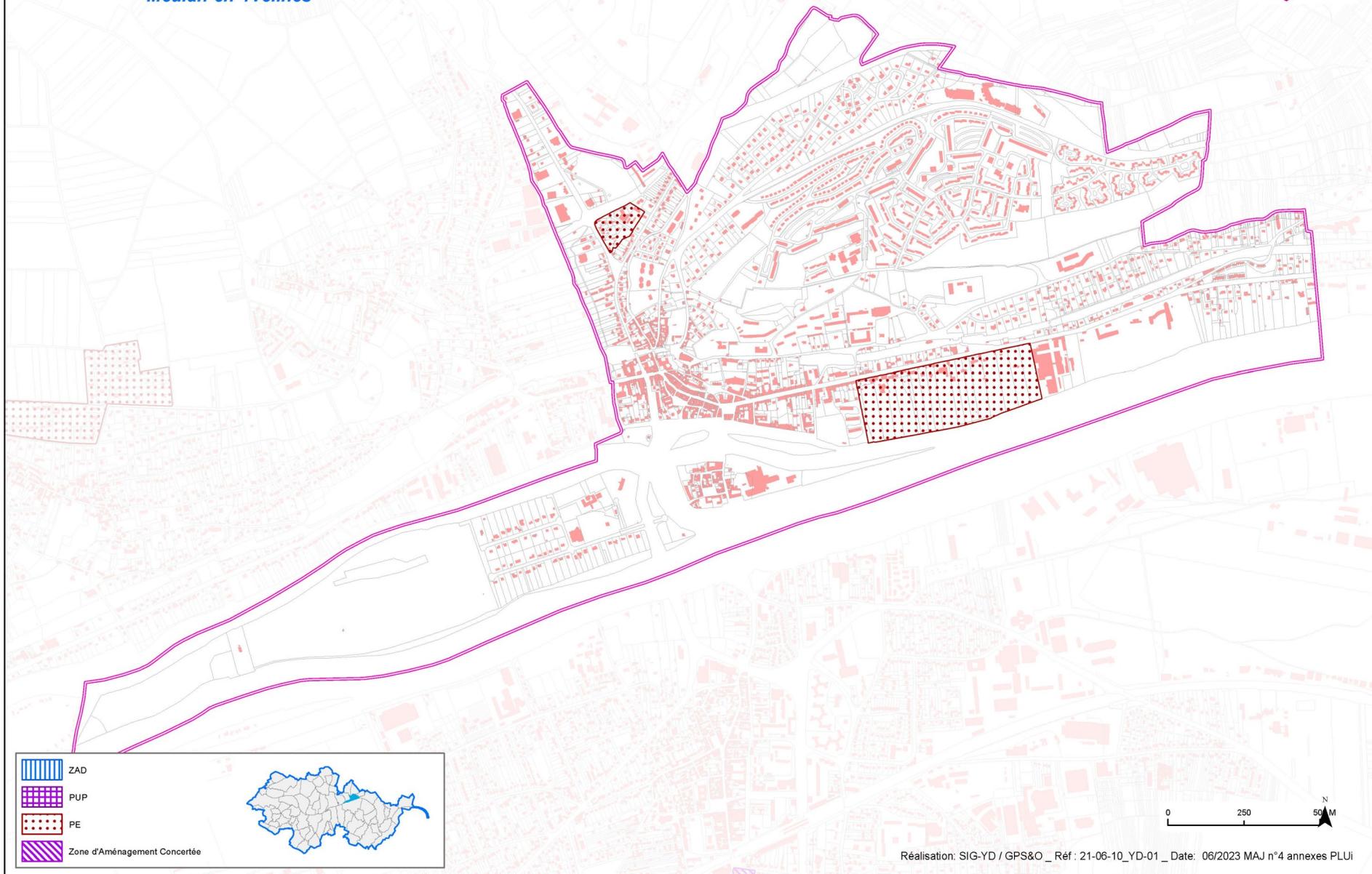
	ZAD
	PUP
	PE
	Zone d'Aménagement Concertée

Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Meulan-en-Yvelines

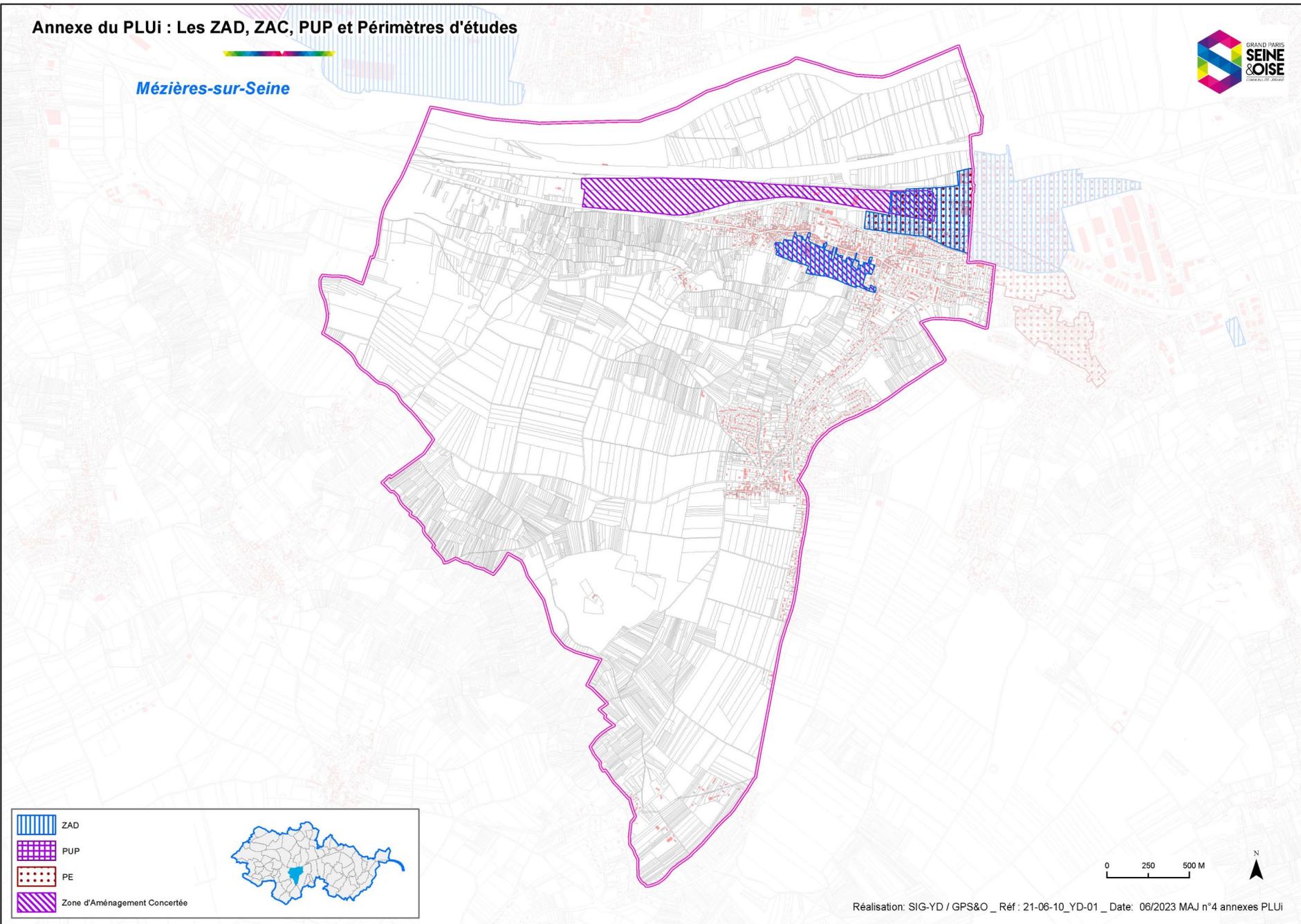


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Mézières-sur-Seine

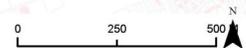


Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Mézy-sur-Seine



- ZAD
- PUP
- PE
- Zone d'Aménagement Concertée

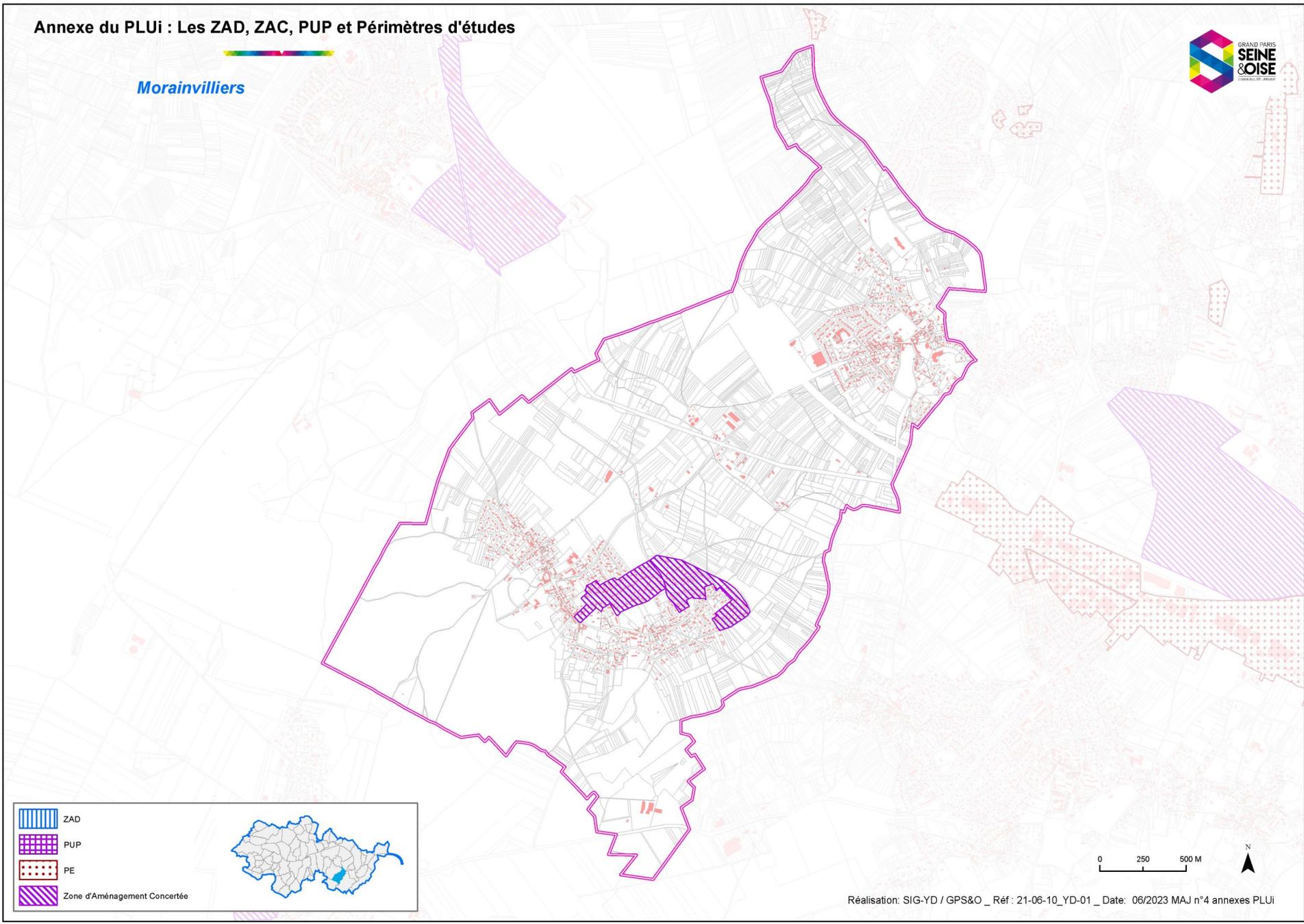


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf: 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Morainvilliers

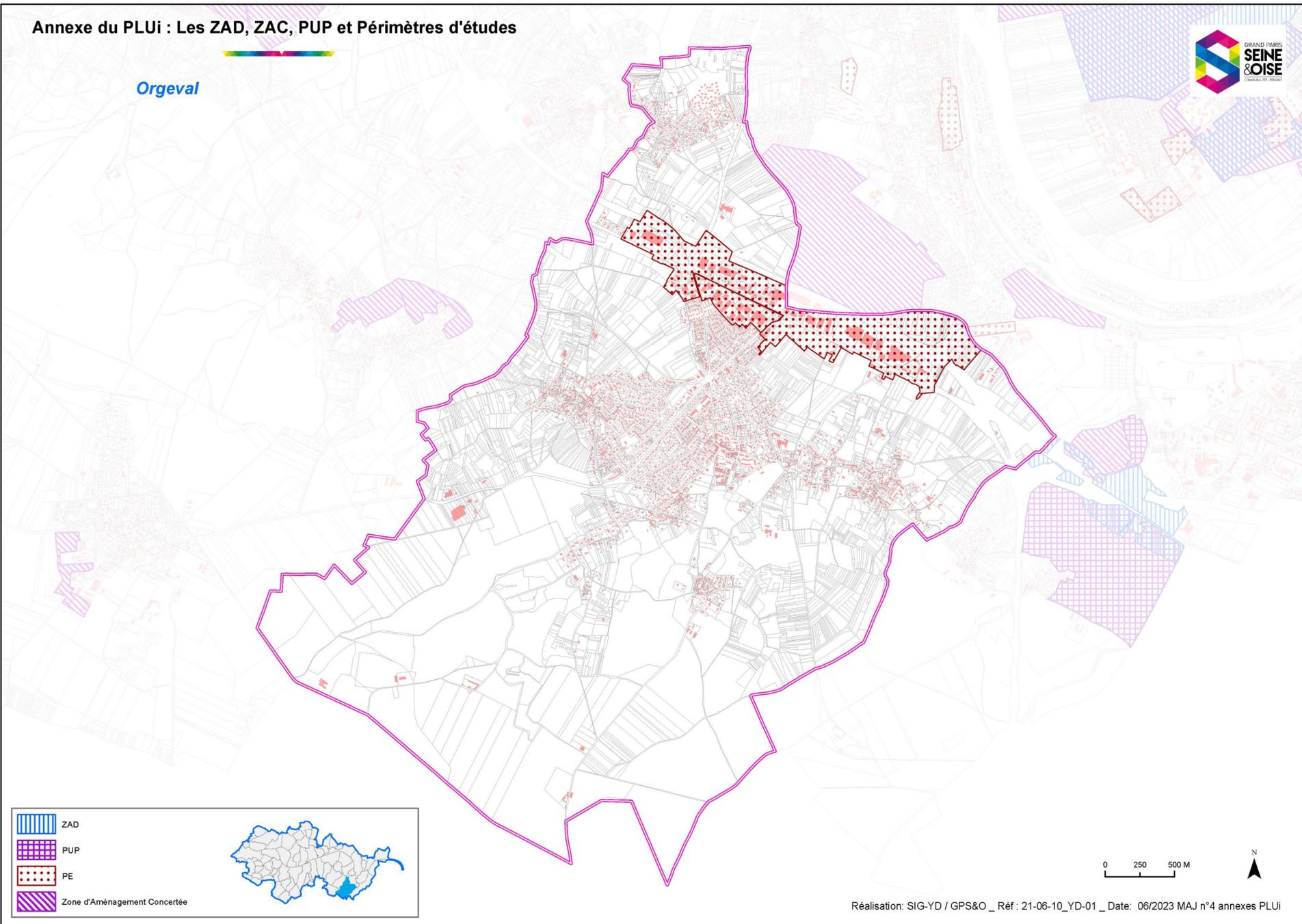


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Orgeval

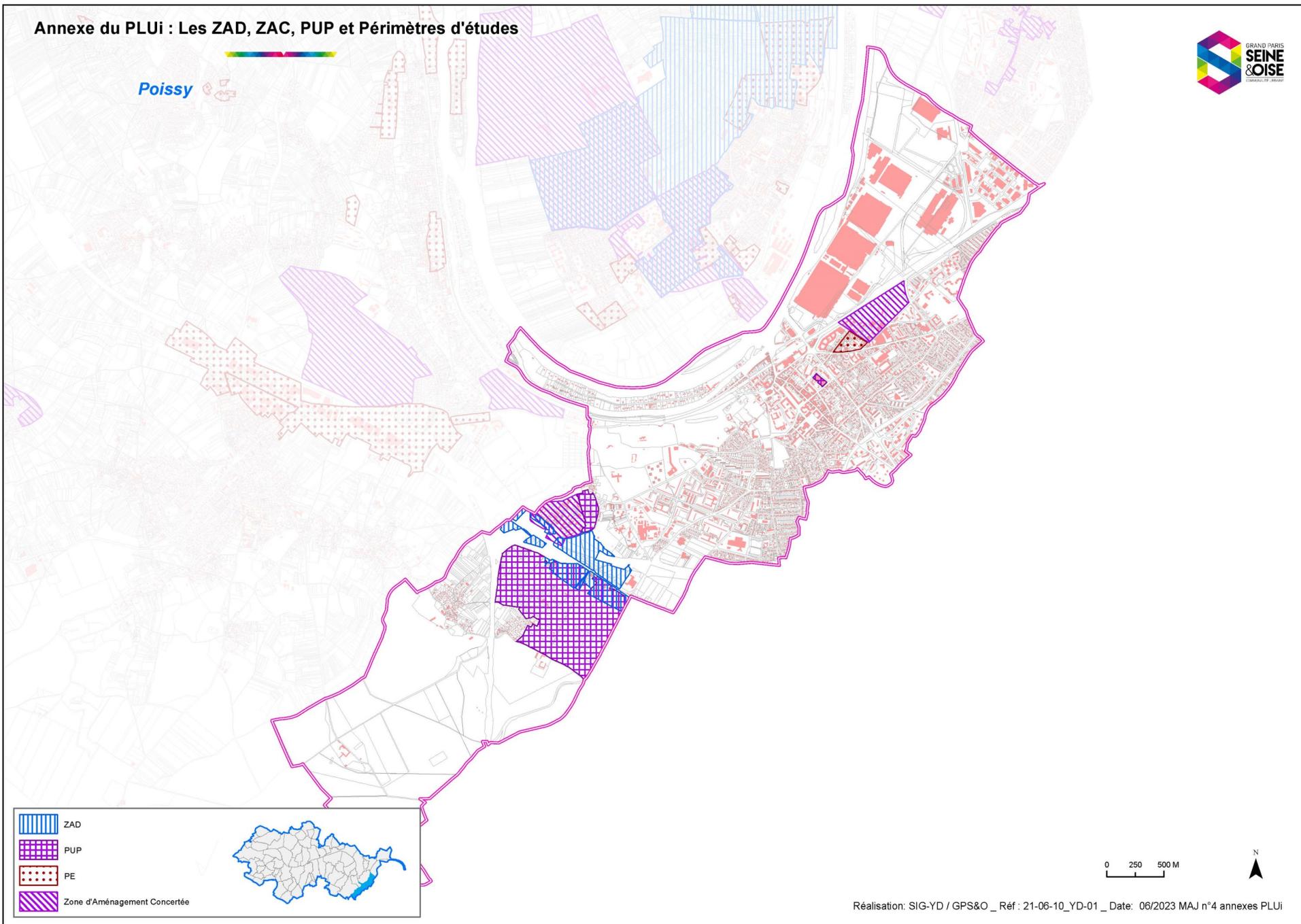


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

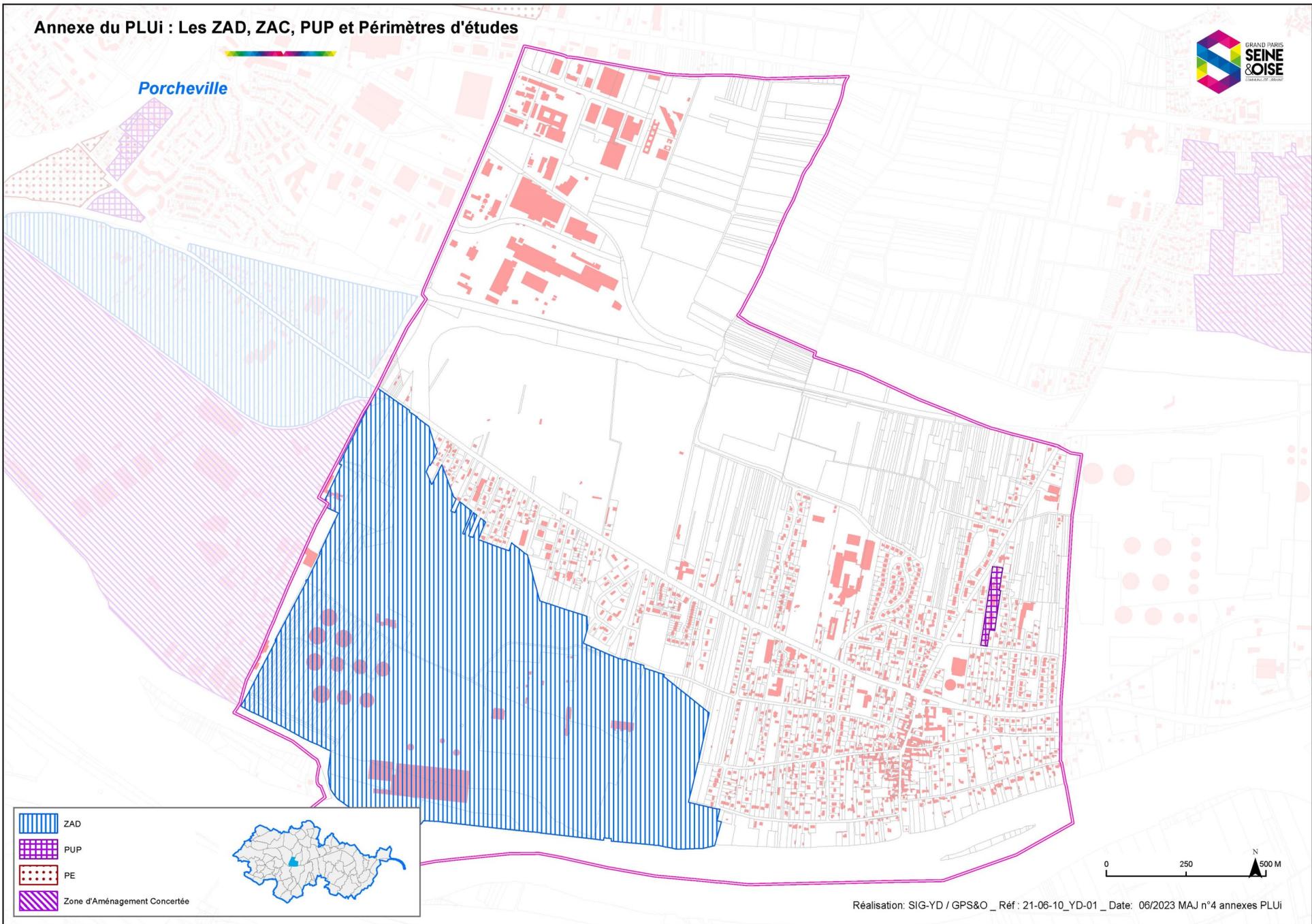
Poissy



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études



Porcheville



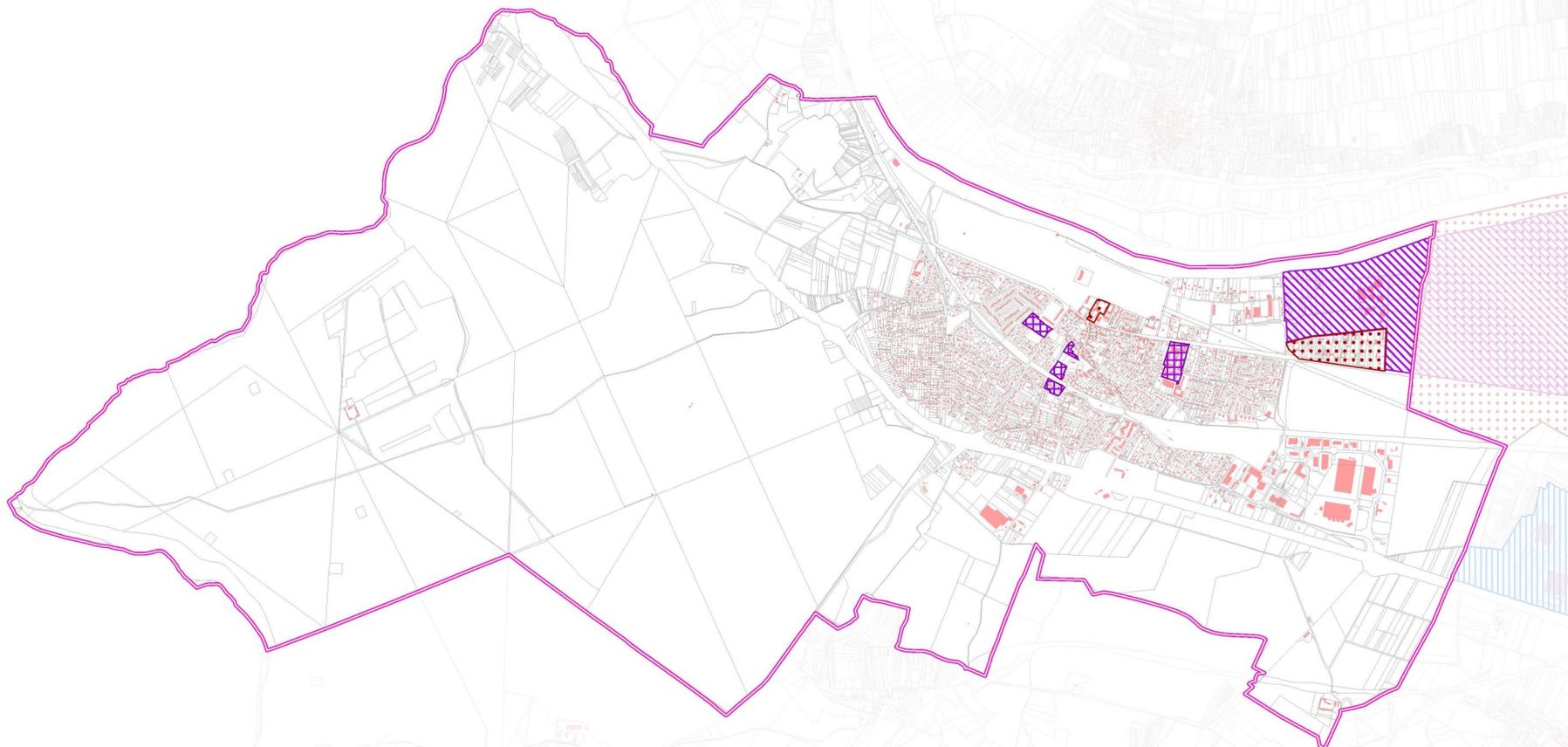
	ZAD
	PUP
	PE
	Zone d'Aménagement Concertée

Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Rosny-sur-Seine



- ZAD
- PUP
- PE
- Zone d'Aménagement Concertée



0 250 500 M

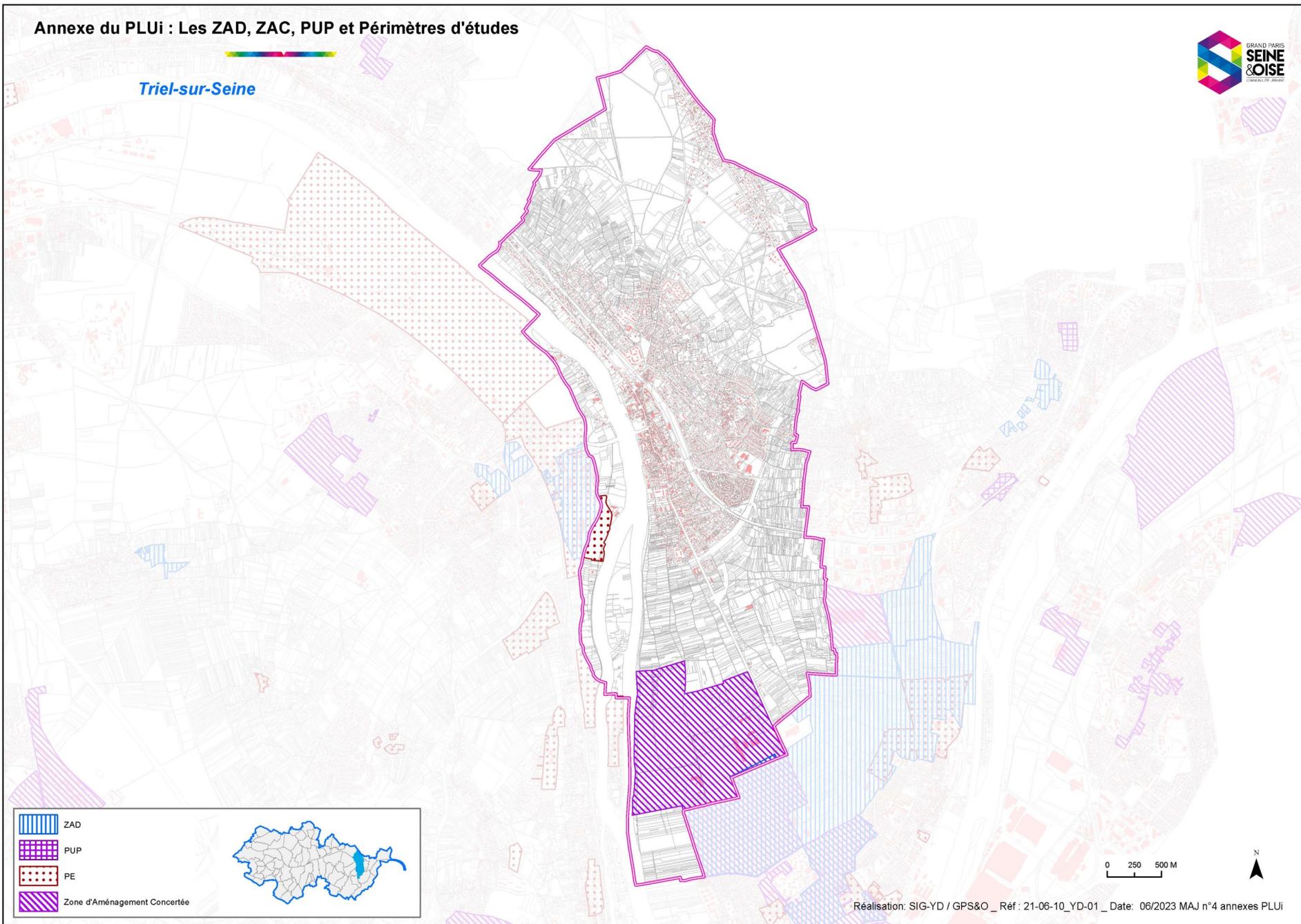


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf: 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Triel-sur-Seine

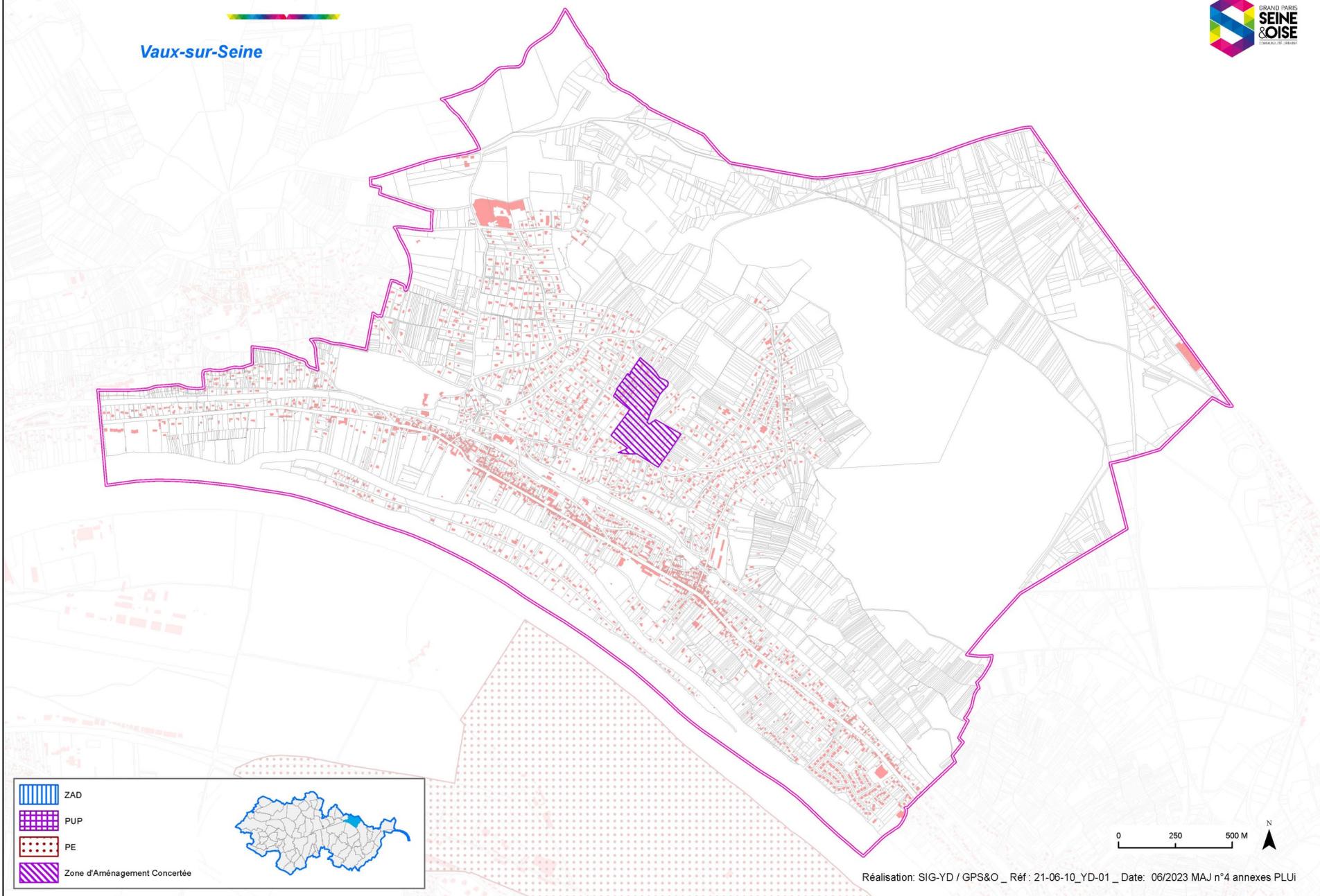


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date : 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Vaux-sur-Seine

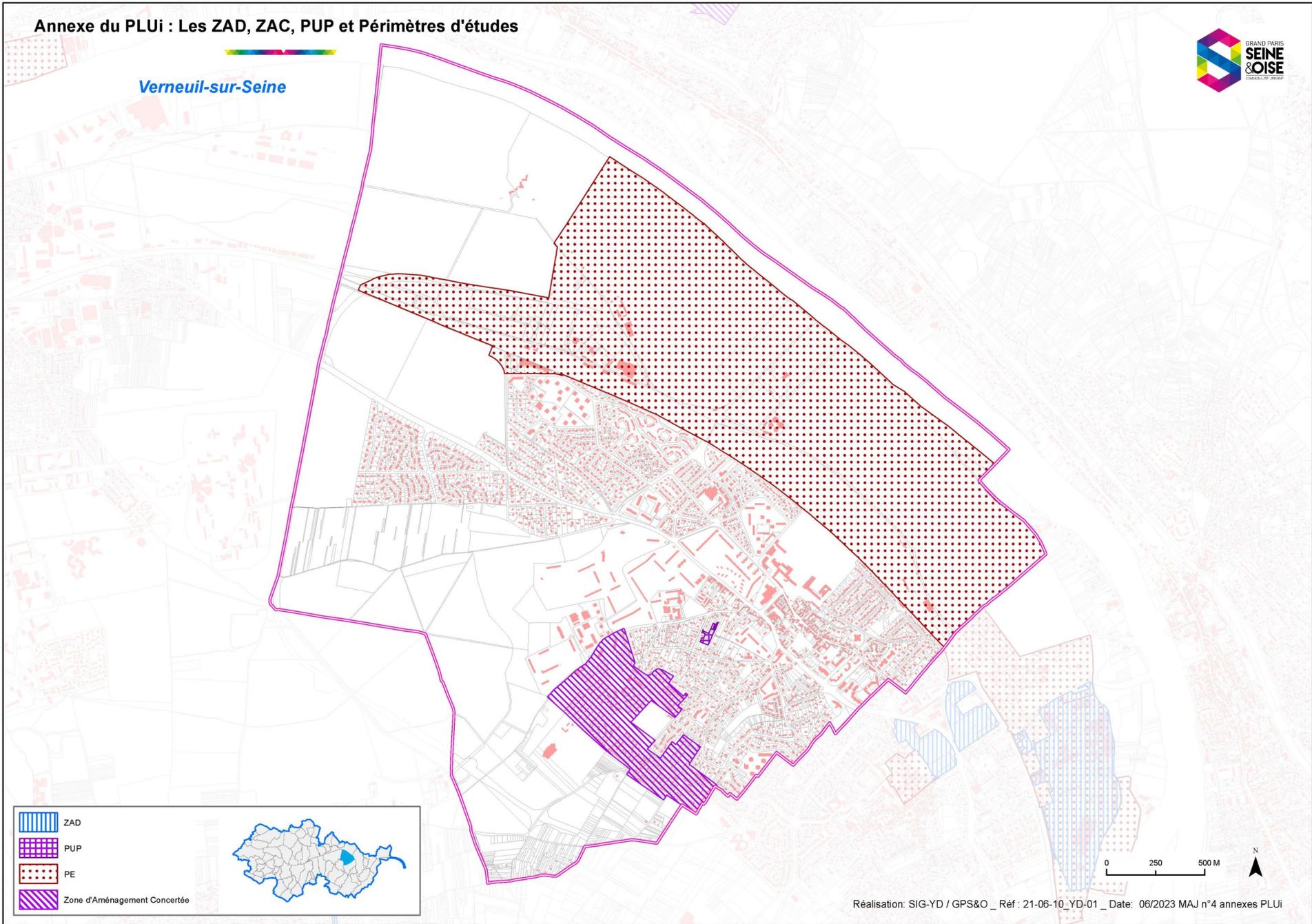


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf: 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Verneuil-sur-Seine

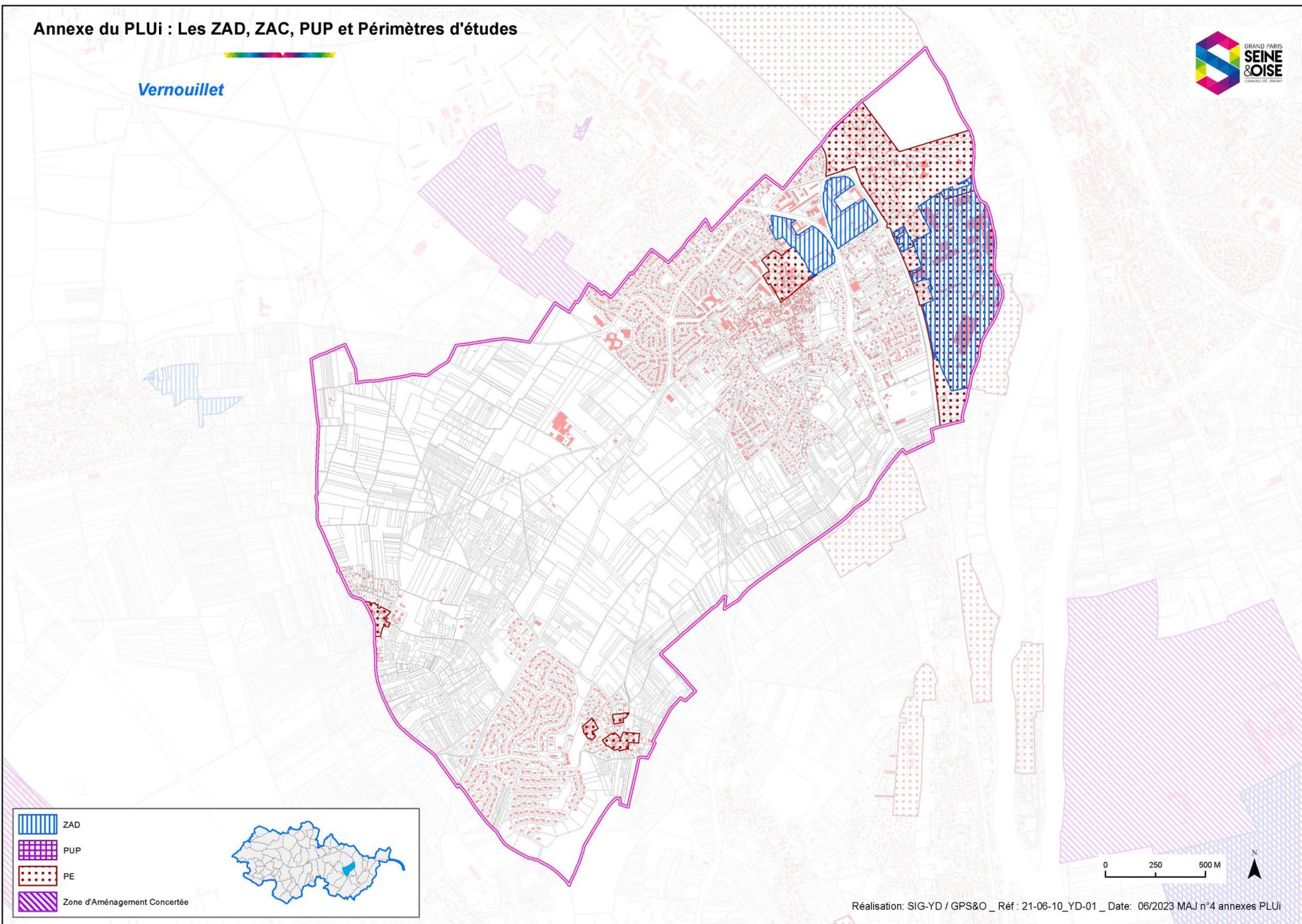


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Vernouillet

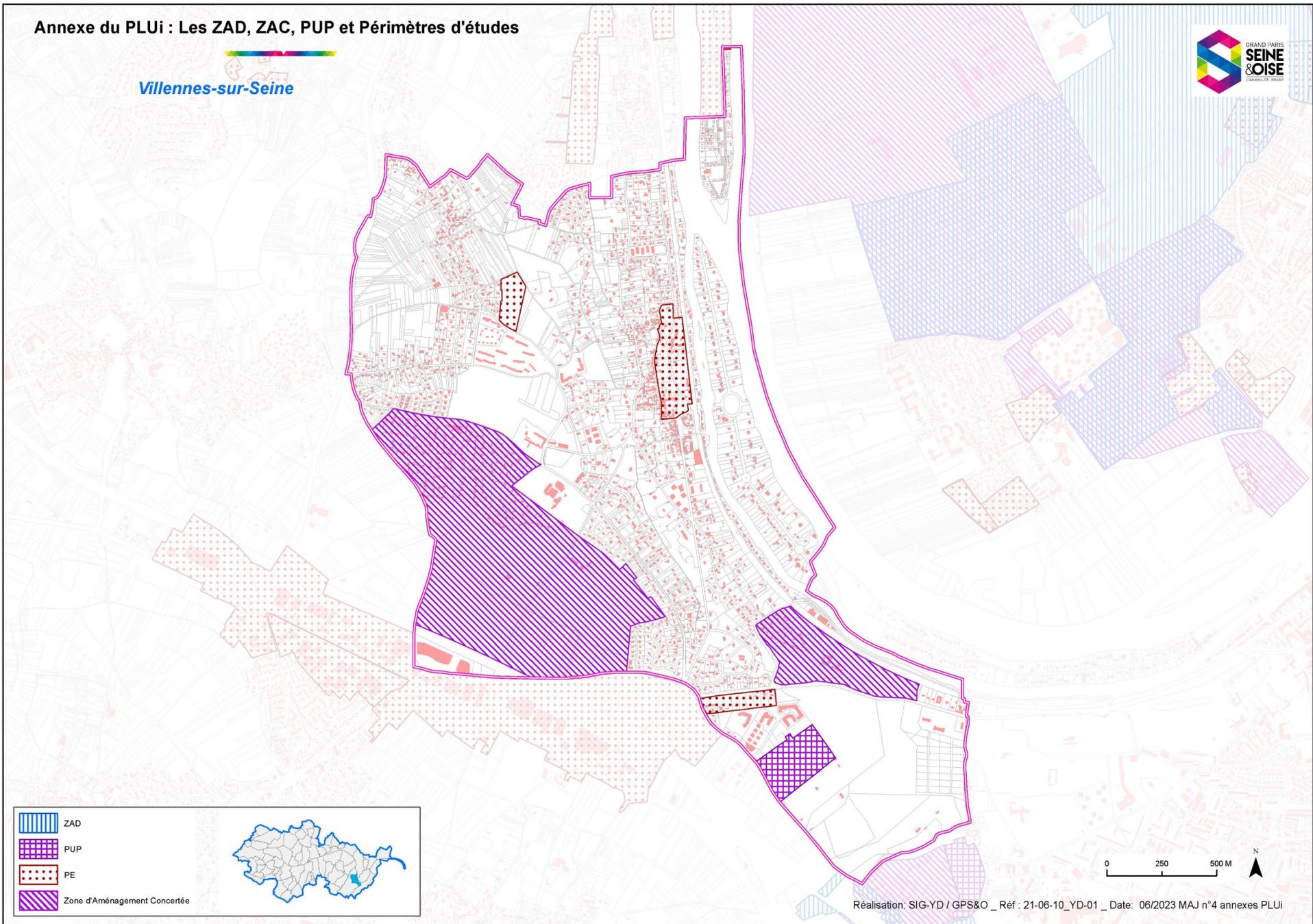


Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date : 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi



Annexe du PLUi : Les ZAD, ZAC, PUP et Périmètres d'études

Villennes-sur-Seine



Réalisation: SIG-YD / GPS&O _ Réf : 21-06-10_YD-01 _ Date: 06/2023 MAJ n°4 annexes PLUi

